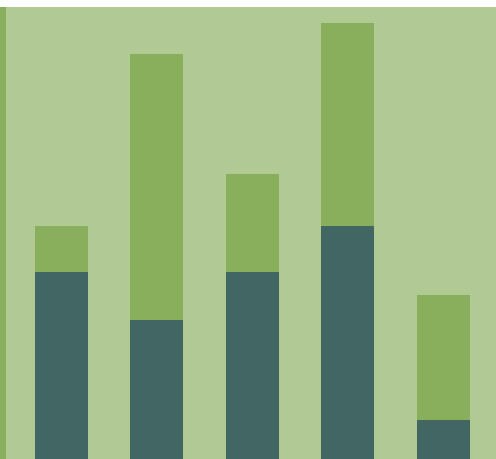




LES DOSSIERS

JUILLET 2025 N°1

**Diversification et circuits courts dans
les exploitations agricoles d'Occitanie
entre 2010 et 2020**

OCCITANIE

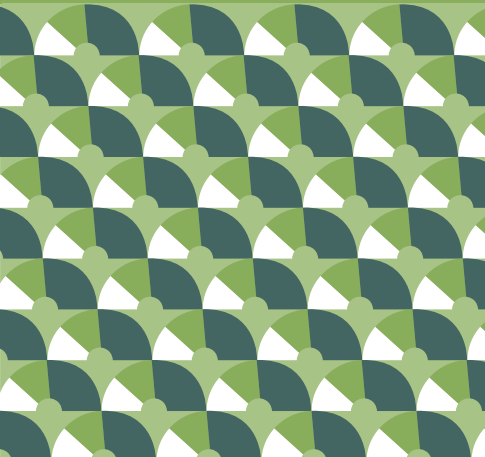
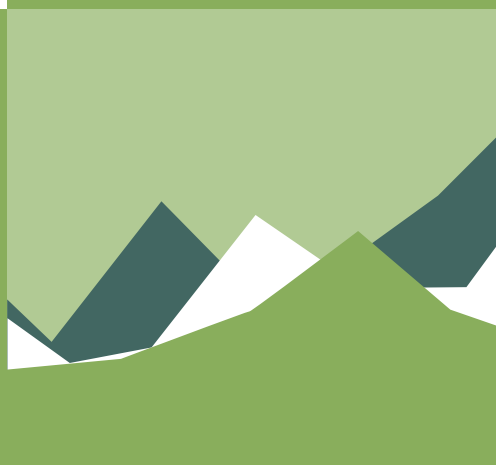
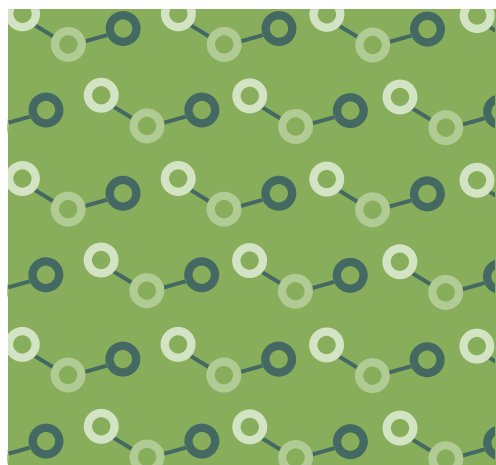


Table des matières

p. 3	Résumé	
p. 4	DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS PROGRESSENT FORTEMENT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES D'OCCITANIE ENTRE 2010 ET 2020	
p. 4	INTRODUCTION	
p. 4	Les activités dans le prolongement de la production agricole et les activités complémentaires progressent fortement	
p. 4	La diversification, un panel d'activités qui valorisent la production agricole ou la complètent	
p. 4	La commercialisation en circuit court se décline sous différents modes de vente parfois cumulés	
p. 5	Les spécialisations plus ou moins tournées vers la diversification et/ou les circuits courts	
p. 6	A DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS : DES ACTIVITES JUXTAPOSÉES OU NON	
p. 13	B VENTE EN CIRCUITS COURTS, DES MODES DE COMMERCIALISATION ADAPTÉS AUX PRODUITS	
p. 17	C LA TRANSFORMATION DES PRODUITS, PREMIER VECTEUR DE DIVERSIFICATION, TRÈS LIÉ AUX CIRCUITS COURTS	
p. 18	C1- La vinification, un marqueur de la transformation et du circuit court en Occitanie	
p. 22	C2- Le 2 ^{ème} pilier de la transformation en Occitanie : les produits carnés	
p. 23	C3- La transformation de lait avec vente en circuit court, caractéristique des productions caprines	
p. 24	C4- D'autres produits commercialisés en circuit court sont transformés	
p. 26	D BAISSÉ DE LA COMMERCIA- LISATION EN CIRCUIT COURT SANS TRANSFORMATION PRÉALABLE ET HAUSSE DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION HORS TRANSFORMATION	
p. 27	D1- La commercialisation des produits non transformés progresse seulement en légumes	
p. 29	D2- Le travail à façon et la production d'énergie se développent	

RÉSUMÉ

En 2020, 25 % des exploitations agricoles pratiquent une activité de diversification et 24 % commercialisent des produits en circuits courts. Au total, plus d'un tiers des exploitations en Occitanie, soit 22 300, développent au moins une de ces deux catégories d'activités complémentaires à la production agricole, qui permettent de capter une plus grande valeur ajoutée.

Parmi les formes de diversification, la transformation de produits agricoles est la plus répandue (14,6 % des exploitations), en particulier dans les filières vin et alcool (5,1 % des exploitations) ainsi que viandes et volailles (4,9 %). Dans 86 % des cas, cette transformation s'accompagne d'une commercialisation en circuits courts. D'autres activités de diversification comme le travail à façon (6 % des exploitations), le tourisme, l'hébergement à la ferme et les loisirs (3,7 %) ou la production d'énergie (3,1 %) n'ont pas de lien direct avec la production agricole.

La vente à la ferme constitue le principal mode de commercialisation en circuits courts (pratiqué par 55 % des exploitations concernées), souvent associé à un autre mode de vente (commerçant détaillant, marchés, restaurant...). Les principaux produits proposés sont les viandes et volailles (24 % des produits), le vin (21 %), les légumes (11 %) et l'huile d'olive (10 %).

De 2010 à 2020, les activités de diversification connaissent une forte croissance (+ 36,3 %) tandis que la commercialisation en circuits courts progresse plus modestement (+ 6,9 %) avec des dynamiques variables selon les productions. Le développement de la diversification repose surtout sur la transformation avec commercialisation des produits en circuits courts (+ 41 %), le travail à façon (+146 %) et la production d'énergie (+536 %).

Les exploitations engagées dans la transformation avec circuits courts présentent des caractéristiques spécifiques. Elles s'orientent davantage vers le bio (41%), les formes sociétaires (65,5%) et mobilisent aussi le plus de main d'œuvre (2,4 ETP). Leurs chefs d'exploitations sont en moyenne plus jeunes, les moins de 40 ans y étant les plus représentés (24,7 %).

Parmi les exploitations qui transforment, celles qui vinifient sont plus grandes et plus tournées vers les SIQO. Elles ne représentent que 18,6 % des exploitations viticoles mais valorisent 37 % de la surface en vigne, 46 % de la surface AOP et 75 % de la surface AOP en bio.

Les exploitations se limitant à la commercialisation en circuits courts sans diversification reculent en revanche nettement : - 20,9 % de leur effectif en 10 ans, soit 6 300 exploitations en 2020. Le recul est particulièrement marqué dans les productions animales et laitières, ce qui pourrait en partie s'expliquer par le recul de la boucherie artisanale. À l'inverse toutefois, les légumes deviennent le premier produit vendu en circuits courts sans transformation (+ 7 %), avec un doublement des effectifs d'exploitations en bio.

Entre 2010 et 2020, la dynamique de la diversification contraste avec le recul de la commercialisation en circuits courts sans diversification et plus encore, avec celui des structures agricoles sans activité complémentaire à la production.

DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS PROGRESSENT FORTEMENT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES D'OCCITANIE ENTRE 2010 ET 2020

INTRODUCTION

Les activités dans le prolongement de la production agricole et les activités complémentaires progressent fortement

En 2020, 22 270 exploitations agricoles diversifient leur activité de production et/ou pratiquent la commercialisation en circuit court, soit une hausse de 13 % par rapport à 2010. Elles représentent 34,6 % de l'ensemble des exploitations de la région en 2020 (+ 9,6 points par rapport à 2010), montrant une dynamique des activités annexes à la production qui contraste fortement avec la baisse de 28,7 % observée parmi les autres exploitations agricoles.

La diversification des activités a connu une croissance plus marquée (+ 36,3 %) que la commercialisation en circuit court (+ 6,9 %). Alors qu'en 2010, les exploitations pratiquant le circuit court étaient nettement plus nombreuses (+ 2 854 exploitations) que celles engagées dans la diversification,

la situation s'est équilibrée en 2020, avec 15 933 exploitations diversifiées (24,8 %) et 15 550 exploitations commercialisant en circuit court (24,2 %), 9 213 combinant ces 2 modes de développement de la valeur ajoutée.

Cependant, ces évolutions varient selon la nature des activités de diversification et de circuits courts.

La diversification, un panel d'activités qui valorisent la production agricole ou la complètent

La diversification agricole englobe principalement la transformation des produits agricoles qui prolonge l'acte de production tout en valorisant les produits. Il s'agit de l'activité dominante dans la région, avec 9 411 exploitations concernées, soit 59,1 % des exploitations ayant diversifié leur activité.

D'autres formes de diversification exploitent les moyens de production de l'exploitation sans lien direct avec

l'activité de production. Parmi elles figurent le travail à façon, agricole ou non agricole (3 919 exploitations), les activités liées au tourisme, à l'hébergement et aux loisirs (2 379), la production d'énergie (1 997), la sylviculture et le bois (566), le négoce (564), l'artisanat (97) et l'aquaculture (24). Par ailleurs, 19,5 % des exploitations diversifiées cumulent plusieurs activités de diversification.

Depuis 2010, la diversification est intégrée à un nombre croissant de systèmes d'exploitation, particulièrement le travail à façon (+ 146 %), la production ou la participation à la production d'énergie (+ 506 %), bien que ces deux activités restent encore relativement peu répandues au regard du nombre total d'exploitations. La transformation des produits agricoles (+ 34,2 %) et la sylviculture/bois (+ 31,9 %) se développent également, tandis que les activités liées au tourisme, à l'hébergement et aux loisirs à la ferme enregistrent une progression plus modeste (+ 8,3 %).

La commercialisation en circuit court se décline sous différents moyens de vente parfois cumulés

Elle vise à commercialiser des produits agricoles via un nombre réduit d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Il s'agit de circuit court lorsque le produit est commercialisé directement par l'agriculteur ou par un seul intermédiaire. La commercialisation en circuit court se décline sous différentes modalités de vente : à la ferme, auprès de commerçants détaillants, sur les marchés et halles, auprès de restaurants (non collectifs), en tournée et domicile (hors paniers), en point de vente collectif, dans les grandes et moyennes surfaces, en salons et foires, via un site internet, par d'autres modes de correspondance (courriel, téléphone), via une plateforme de commande en ligne (ex. drive fermier,

LA RÉGION OCCITANIE PRÉSENTE UNE FORTE DYNAMIQUE EN TERMES DE TRANSFORMATION ET DE CIRCUITS COURTS

Elle occupe la première place en nombre d'exploitations commercialisant en circuits courts, devant Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. Elle se classe en deuxième position pour l'activité de diversification et/ou circuit court, derrière Nouvelle-Aquitaine, notamment en vinification (hors alcool). Elle détient le 3^{ème} effectif en transformation de lait.

Cependant, rapporté à l'ensemble de ses exploitations, le poids de l'Occitanie est plus nuancé : 4^{ème} région commercialisant en circuit court et 5^{ème} pour l'ensemble des activités de diversification et/ou de circuit court.

Depuis 2010, la dynamique de la région Occitanie est plus marquée dans les domaines de la transformation des produits, particulièrement avec commercialisation en circuits courts. En 2020, elle détient en effet le plus grand nombre d'exploitations alors qu'elle était en troisième position en 2010.

Malgré leur déploiement en Occitanie, en 2020, les activités de diversification hors transformation composées en premier lieu du travail à façon, sont moins implantées que dans d'autres régions. La part d'exploitations concernées (8,4 %) est inférieure à la moyenne des autres régions (11 %).

ruche-qui-dit-oui...), en AMAP sous forme de paniers et en restauration collective.

Les spécialisations plus ou moins tournées vers la diversification et/ou les circuits courts

Bien que la spécialisation végétale affiche l'effectif le plus élevé tant en circuit court (8820 exploitations) qu'en diversification (9171 exploitations), la proportion d'exploitations pratiquant une activité complémentaire à la production reste inférieure à celle observée dans les productions mixtes (38 % en circuit court et 34 % en diversification) et animales (27 % dans les deux cas) (tableau 1). La catégorie « légumes et horticulture » se distingue par une forte orientation vers le circuit court (75,6 %), de même que l'apiculture (85,6 %). Les spécialisations « fruits et autres cultures permanentes » combinent des parts significatives d'exploitations tant en circuit court (43,7 %) qu'en diversification (33 %). Ce phénomène se retrouve également dans les productions animales, notamment pour les exploitations caprines (63 % en circuit court et en diversification) et granivores (respectivement 40 % et 34,8 %).

La commercialisation en circuit court et l'activité de diversification sont parfois combinées dans les exploitations. Selon que ces deux familles d'activité complémentaires à la production soient juxtaposées ou non, les exploitations concernées présentent des évolutions et des caractéristiques spécifiques (objet de la partie A ci-après).

La forme de commercialisation en circuit court la plus courante reste la vente à la ferme, bien qu'elle se décline sous plusieurs modalités, le cas échéant cumulées, ciblant plus spécifiquement certains produits (Partie B).

La transformation, qui constitue la première des activités de

Tableau 1 : Exploitations pratiquant le circuit court, la diversification : effectif et proportion par spécialisation

Spécialisations		Circuit court		Diversification	
		Effectif	% sur total	Effectif	% sur total
Productions végétales	Viticulture	2 906	18,1 %	4 205	26,2 %
	Grandes cultures	1 669	10,4 %	2 761	17,2 %
	Fruits /autres cultures permanentes	1 603	43,7 %	1 210	33,0 %
	Légumes et horticulture	1 642	75,6 %	354	16,3 %
	Polyculture*	332	62,6 %	226	42,6 %
	Horticulture/grandes cultures/cultures permanentes*	414	75,1 %	152	27,6 %
	Grandes cultures/vigne/cultures permanentes*	254	31,9 %	263	33,1 %
	Ensemble	8 820	22,1 %	9 171	23,0 %
Productions animales	Bovin viande	1 599	19,7 %	1 804	22,2 %
	Ovin viande	1 074	32,6 %	846	25,7 %
	Equidés autres herbivores	461	21,6 %	828	38,7 %
	Granivores	642	40,0 %	558	34,8 %
	Caprin	479	62,7 %	482	63,1 %
	Apiculture	613	85,6 %	259	36,2 %
	Ovin lait	242	13,3 %	385	21,2 %
	Bovin lait	219	14,2 %	307	19,9 %
	Bovin mixte	212	24,3 %	202	23,2 %
	Ensemble	5 541	26,6 %	5 671	27,2 %
Productions mixtes	Grandes cultures/herbivores non laitiers*	391	26,8 %	418	28,6 %
	Diverses cultures/élevages mixtes*	296	62,6 %	211	44,6 %
	Grandes cultures/élevage granivore*	160	40,5 %	133	33,7 %
	Cultures permanentes/herbivores*	121	45,0 %	116	43,1 %
	Polyélevage herbivores non laitiers*	128	60,1 %	105	49,3 %
	Bovin lait/grandes cultures/polyélevages laitiers*	57	26,0 %	60	27,4 %
	Ensemble	1 153	38,1 %	1 043	34,4 %

* ces spécialisations relèvent du groupe d'OTEX polyculture élevage
Source : Recensement agricole 2020

diversification, est étroitement liée à la commercialisation en circuit court et connaît une forte expansion. La plus répandue est la vinification, suivie de la transformation de viande (Partie C).

Enfin, l'activité de commercialisation en circuit court sans

transformation préalable est en recul hormis en légumes alors que les activités de diversification indirectement liées à la production (travail à façon, production d'énergie...) se développent (Partie D).

DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS : DES ACTIVITÉS JUXTAPOSÉES OU NON

SOMMAIRE

- p. 7 Diversification de l'activité, vente en circuits courts, des systèmes d'exploitation en expansion
- p. 7 Une dynamique qui s'illustre par des chefs d'exploitation plus jeunes
- p. 8 Les sociétés plus représentées parmi ces exploitations
- p. 8 Une mobilisation de main d'œuvre plus élevée
- p. 9 Une forte progression des moyens de production en diversification
- p. 10 Les surfaces moyennes se distinguent selon le type de diversification, la présence de circuit court mais aussi la spécialisation des exploitations
- p. 11 Agriculture biologique : 61 % des exploitations pratiquent circuits courts et/ou diversification

A DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS : DES ACTIVITÉS JUXTAPOSÉES OU NON

Diversification de l'activité, vente en circuits courts, des systèmes d'exploitation en expansion

En matière de diversification, deux types d'exploitation se distinguent, celles qui se consacrent exclusivement à la diversification de leur activité et celles qui assurent également la commercialisation de produits en circuits courts. La commercialisation en circuit court peut donc avoir lieu avec une diversification associée ou sans diversification. Ce sont trois catégories d'exploitations respectivement désignées comme « diversification seule », « diversification et circuit court », et « circuit court seul ».

Le groupe « diversification et circuit court » regroupe principalement les exploitations qui transforment des produits agricoles dans 88 % des cas. En 2020, il compte 9 213 exploitations, en forte progression depuis 2010 (+ 41,1 %).

Le groupe « circuit court seul » rassemble 6337 exploitations, en repli de 20,9 %. Il concerne principalement des productions qui peuvent ne pas nécessiter de transformation avant leur commercialisation, comme la viande (cas de la vente à des artisans bouchers, à des particuliers, etc.), les légumes ou le lait.

Le groupe « diversification seule » progresse de 30,2 % : 6 720 exploitations qui se concentrent principalement sur des activités telles que le travail à façon, les activités touristiques ou d'hébergement ou la production d'énergie.

En 2010, le groupe « circuit court seul » représentait la plus forte part d'exploitations (10,2 %) parmi ces trois

groupes. En raison d'une baisse d'effectif légèrement supérieure à celle de l'ensemble des exploitations de la région, il perd 0,3 point, rétrogradant ainsi à la 3^{ème} place. En revanche, la dynamique des exploitations qui diversifient leur activité propulse le groupe « diversification avec circuit court » à la 1^{ère} place (14,3 % des exploitations, + 6 points) et le groupe « diversification seule » à la 2^{ème} (10,4 %, +3,9 points).

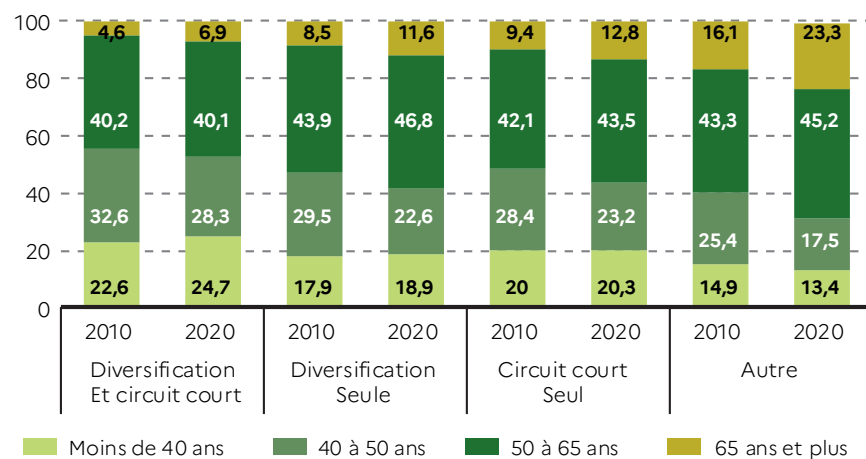
Une dynamique qui s'illustre par des chefs d'exploitation plus jeunes

En 2020, la population des chefs d'exploitation objet de l'étude est plus jeune que les autres, notamment ceux à la tête de structures agricoles qui combinent diversification et circuit court (48,5 ans en moyenne), soit 7 ans de moins que ceux qui ne développent pas d'autre activité que la production agricole. Cet écart s'est

accentué en 10 ans : l'âge moyen des exploitants en diversification et circuit court n'a augmenté que d'un an et celui des autres de 2,6 ans.

La répartition des chefs d'exploitation par tranche d'âge (graphique 1) met en évidence une présence accrue des jeunes dans les structures adoptant une diversification et une commercialisation en circuit court : un quart a moins de 40 ans en 2020 (+ 2,1 points) grâce à une croissance de 53,7 %, homogène dans les tranches « moins de 30 ans » et « 30 à 40 ans ». En diversification seule, la représentation des jeunes s'améliore (18,9 %, + 1 point) sous l'effet d'une augmentation très sensible des moins de 30 ans (+ 67,7 %) et de la tranche « 30 à 40 ans » (+ 29,6 %). En circuit court seul, la part des jeunes de moins de 40 ans se stabilise à 20,3 % car la baisse de l'effectif impacte toutes les tranches d'âge. Parmi les autres exploitations, faiblement

Graphique 1 : Répartition des chefs d'exploitation par tranche d'âge (%)
En diversification et circuit court, 24,7 % ont moins de 40 ans



Note de lecture : en « circuit court seul », la population des chefs d'exploitation se répartit par tranche d'âge : en 2020, 20,3 % ont moins de 40 ans, 23,2 % sont âgés de 40 à 50 ans, 43,5 % de 50 à 65 ans et 12,8 % ont plus de 65 ans.

Source : Recensement agricole 2020

représentées par des jeunes dès 2010, les moins de 40 ans ne sont plus que 13,4 % (-1,5 point) alors que les exploitants les plus âgés sont de plus en plus nombreux : 23,3 % ont plus de 65 ans (+ 7,2 points) et 69,1 % plus de 50 ans. Le vieillissement de la population agricole touche aussi la catégorie d'exploitants en « circuit court seul », les plus de 50 ans étant les plus nombreux (56,3 %, + 4,8 points).

L'attrait des jeunes pour la diversification et le circuit court limite le vieillissement de la population concernée, les moins de 50 ans étant les plus nombreux (53 %) malgré une baisse de 2,2 points. À l'inverse, en diversification seule, les moins de 50 ans ne représentent plus que 41,6 % des exploitants (- 6 points).

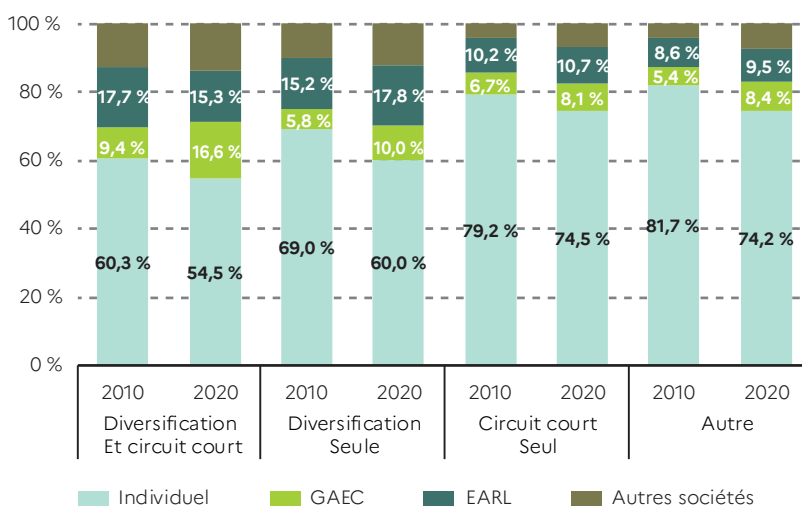
Les sociétés plus représentées parmi ces exploitations

Dans le cadre de la diversification, l'augmentation du nombre d'exploitations est principalement liée à la croissance des sociétés qui compense la baisse, bien que modérée, des structures individuelles. Dès 2010, l'activité de diversification comptait la plus grande part de sociétés. En 2020, cette tendance s'est confirmée et amplifiée : 43 % des exploitations sont structurées en société (+ 7 points), 40 % en diversification seule (+ 9 points).

Les GAEC affichent la plus forte croissance avec un effectif multiplié par 2,4 entre 2010 et 2020 (graphique 2). Cette progression est suivie par la catégorie des « autres sociétés (SCEA, SAS...) » dont le nombre a été multiplié par 1,6. Les EARL, quant à elles, enregistrent une augmentation plus modérée et inégale : effectif multiplié par 1,5 en diversification seule et 1,2 avec vente en circuit court associée qui voit la part des GAEC (16,6 %, + 7,2 points) dépasser celle des EARL (15,3 %, - 2,4 points). À titre de comparaison, en Occitanie, la part d'exploitations sous forme sociétaire est de 30 % (+ 16,2 %).

Graphique 2 : Évolution de la répartition des formes statutaires

En 2020, en diversification et circuit court, 45,5 % des exploitations sont en société



Note de lecture : en 2020, en diversification et circuit court, les 45,5 % d'exploitations en société comprennent 16,6 % de GAEC et 15,3 % d'EARL. Elles sont donc 54,5 % en individuel.

Source : Recensement agricole 2020

À l'inverse, les exploitations recourant uniquement aux circuits courts ont le plus faible taux de forme sociétaire et la dynamique la plus ténue (+ 4,8 points), portée par la seule augmentation de l'effectif des « autres sociétés » (+ 36 %). La part sociétaire qui était la plus faible en 2010 pour les autres exploitations (18,3 %) progresse toutefois aussi et atteint 25,8 % sous l'impulsion des GAEC et des « autres sociétés ».

Une mobilisation de main d'œuvre plus élevée

En 2020, les exploitations avec diversification et circuit court mobilisent en moyenne le plus de main d'œuvre en se maintenant à 2,4 ETP/exploitation, ce qui est cohérent avec cette double activité. À l'inverse, le plus faible niveau de main d'œuvre (1,15 ETP) revient aux structures sans une autre activité que la production agricole. La catégorie « circuit court seul » (1,73 ETP) progresse de 7,5 % alors qu'en « diversification seule », l'ETP moyen (1,68) a fléchi de 5,6 % par rapport à 2010.

Le poste principal de main d'œuvre est celui des chefs d'exploitation et

coexploitants. Il est par ailleurs le plus élevé en « diversification et circuit court » (1,22, + 5,2 %). Dans la mesure où il est supérieur à un ETP, il corrobore la plus grande présence de formes sociétaires, notamment les GAEC. Les exploitations en « diversification seule » comptent en moyenne 1 ETP (+ 7,5 %) alors que la catégorie « circuit court seul » peine à maintenir son niveau (0,98 ETP). Le plus bas niveau du poste des chefs d'exploitation se trouve parmi les autres exploitations (0,8 ETP) malgré une hausse de 8,1 %, ce niveau inférieur à 1 ETP découlant d'une part importante de travail à temps partiel sur l'exploitation.

Toutefois, ramenée à la main d'œuvre totale, la part moyenne de main d'œuvre constituée par les chefs d'exploitation en « diversification et circuit court » (50,8 %) est moindre que dans les autres catégories car la main d'œuvre extérieure (permanente et saisonnière) est plus fortement présente (39,6 %). Le poids des ETP chefs d'exploitation est de 56,1 % en « circuit court seul », 59,5 % en « diversification seule » et 69,6 % hors diversification ou circuit court. Dans chacune de ces catégories, la

main d'œuvre extérieure s'établit respectivement à 34,7 %, 31,5 % et 22,6 %.

La main d'œuvre salariée extérieure qui frôle un ETP en « diversification et circuit court » (+ 3,3 %) est de 0,6 ETP en « circuit court seul » grâce à une augmentation de 0,23 ETP. A l'inverse, la baisse de 0,61 à 0,53 ETP en « diversification seule » témoigne d'un moindre recours à la main d'œuvre extérieure.

La main d'œuvre permanente salariée constitue le 2ème poste de main d'œuvre. Logiquement, la catégorie « diversification et circuit court » en mobilise le plus (0,66 ETP) devant « diversification seule » (0,31 ETP) et enfin « circuit court seul » (0,29 ETP). La main d'œuvre saisonnière est la plus sollicitée en « circuit court seul » (0,31 ETP, + 0,11) pour qui elle représente plus de 50 % de la main d'œuvre extérieure.

Enfin, la main d'œuvre familiale se raréfie, se situant entre 0,08 ETP (autres exploitations) et 0,19 ETP (diversification et circuit court), catégorie qui fléchit le moins (- 35 %) alors que les autres perdent jusqu'à 47 % d'ETP.

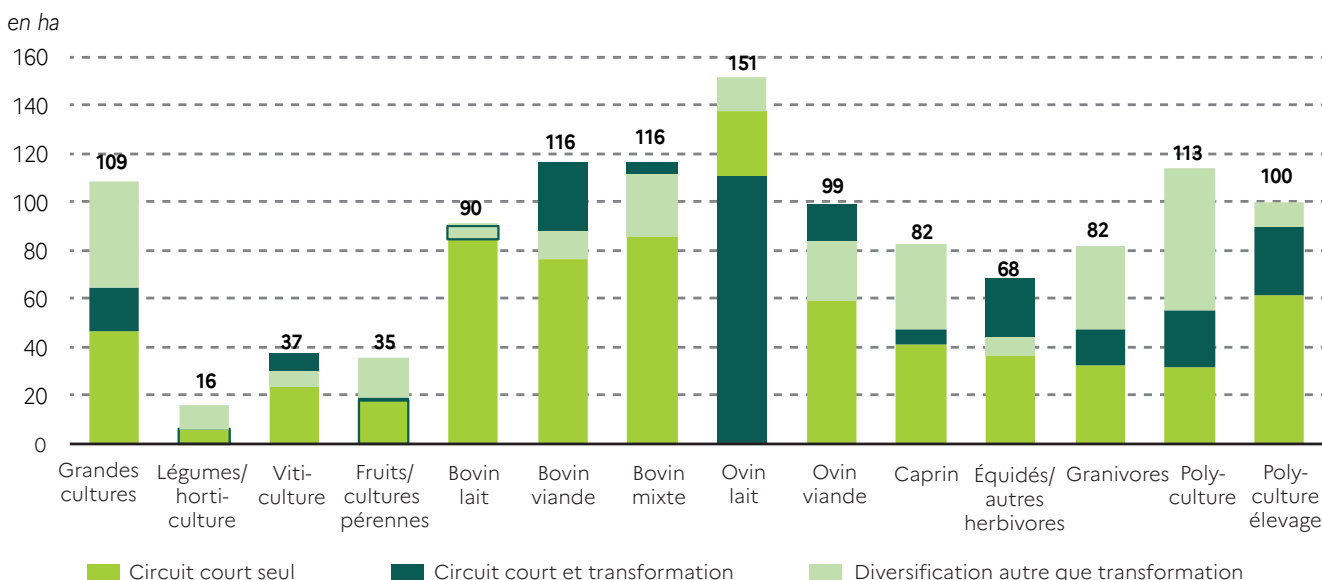
En résumé, la catégorie « diversification et circuit court » détient le record de main d'œuvre hors chefs d'exploitation (1,18 ETP) provenant majoritairement des ETP salariés extérieurs permanents (56 %). Elle est suivie par la catégorie « circuit court seul » (0,76 ETP), caractérisée par une présence significative de main d'œuvre saisonnière (41 %), puis par la catégorie « diversification seule » (0,68 ETP) dans laquelle les parts de main d'œuvre salariée permanente et saisonnière s'équilibrent (32 %). Enfin, les autres exploitations, dont tous les postes de main d'œuvre sont les plus faibles, comptent seulement 0,35 ETP hors chefs d'exploitation, dont 43 % saisonniers.

Une forte progression des moyens de production en diversification

La surface agricole moyenne la plus élevée correspond à l'activité de diversification (75,9 ha en diversification seule et 60,5 ha avec circuit court) qui connaît aussi la plus forte progression (respectivement 38 % et 27,6 %). La plus basse appartient à la catégorie « circuit court seul » (36,2 ha) après une baisse de 14,4 %. Par comparaison, celle des exploitations sans activité complémentaire à la production (44,7 ha) progresse de 2,5 %.

Dans chaque catégorie, les profils des surfaces moyennes ont évolué depuis 2010. Relativement homogènes en 2010 (dans une fourchette de 42 ha et 47 ha en circuit court et 55 ha en diversification seule), la progression en diversification associée à la baisse du nombre en « circuit court

Graphique 3 : Surfaces moyennes par spécialisation et par catégorie de diversification et de circuit court
En grandes cultures, la surface moyenne en diversification hors transformation est de 109 ha



Note de lecture : les surfaces moyennes par spécialisation sont présentées de la plus faible à la plus grande parmi les trois catégories affichées en légende. Ainsi, en bovin viande, les surfaces moyennes sont les suivantes : 76 ha en « circuit court seul », 88 ha en « diversification hors transformation » et 116 ha en « transformation et circuit court ». Pour les trois cas particuliers dont les surfaces sont proches, les catégories concernées sont représentées simultanément par la couleur de fond et de l'encadré. Par exemple en fruits et cultures pérennes, la surface en « transformation et circuit court » est de 18 ha et 19 ha en « circuit court seul ».

Source : Recensement agricole 2020

seul » creuse les écarts en 2020. La dispersion des surfaces moyennes évolue également. Les exploitations qui diversifient uniquement sont les plus grandes et présentent aussi le moins d'écart de surface entre elles, avec une réduction sensible de ces écarts en 2020. En revanche, la dispersion de celles associant un circuit court est plus élevée, en progression depuis 2010. En « circuit court seul », non seulement la surface moyenne baisse mais les écarts de surfaces entre les exploitations progressent fortement, vu le recul de la surface médiane de 40,4 %.

En 10 ans, le niveau de cheptel se concentre dans la plupart des catégories ; l'UGB moyen et médian augmente, particulièrement dans le cas de « diversification seule » alors qu'il se réduit en « circuit court seul ».

La taille des exploitations en termes d'UGB montre moins de dispersion que la SAU mais à l'instar de la SAU, ce sont les exploitations en « circuit court seul » qui présentent le plus d'hétérogénéité.

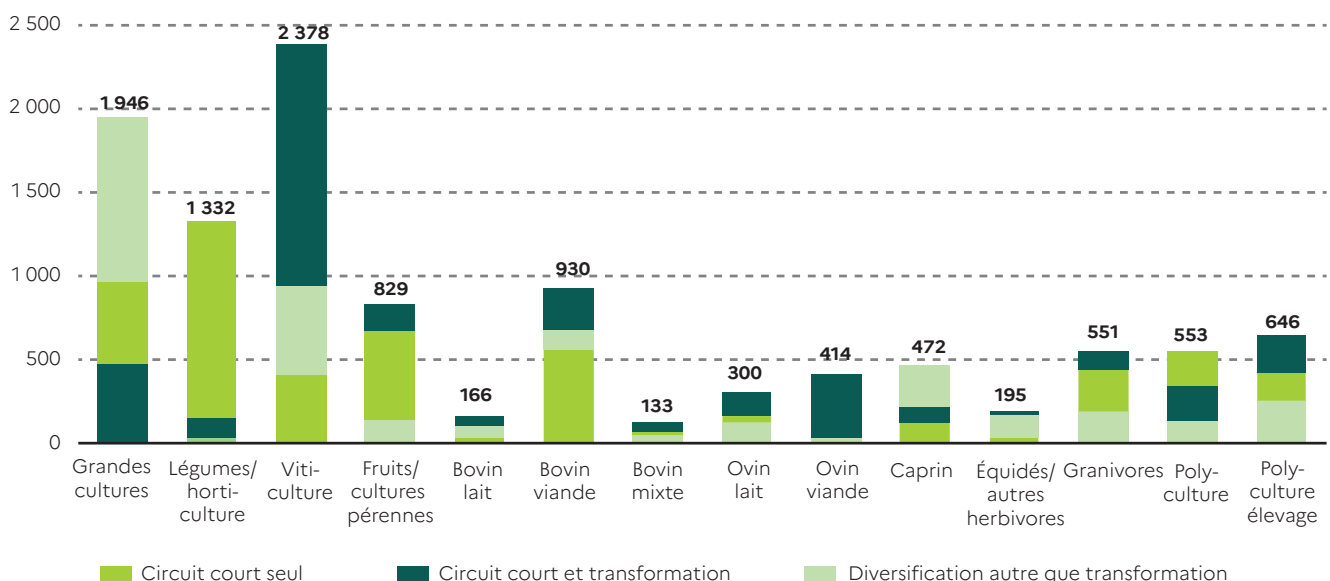
Les surfaces moyennes se distinguent selon le type de diversification, la présence de circuit court mais aussi la spécialisation des exploitations

L'observation dans ce paragraphe cible trois catégories d'exploitations représentant 88 % de l'ensemble qui diversifie et/ou commercialise en circuit court : « transformation et circuit court », « circuit court seul » et « diversification seule hors transformation » qui est un sous-groupe de « diversification seule ».

Dans l'ensemble, le détail par spécialisation confirme que la surface moyenne en « circuit court seul » est la plus basse et que celle en « diversification seule » est la plus grande sur la base du sous-groupe « diversification hors transformation » (graphique 3). Dans certaines spécialisations, les surfaces par catégorie ne suivent pas la même hiérarchie. En « circuit court seul » spécialisation ovin lait, la surface moyenne n'est pas la plus faible des trois catégories mais ce n'est pas significatif vu le faible nombre d'exploitations (40) (graphique 4).

Les exploitations en « diversification seule (hors transformation) » ont en majorité la plus grande surface notamment en spécialisation grandes cultures (109 ha) qui détient aussi le plus grand nombre d'exploitations (1946) dans la catégorie. Le travail à façon est particulièrement représenté (plus de 60 % de l'ensemble des diversifications hors transformation) en grandes cultures et viticulture, et à plus de 50 % en polyculture et polyculture élevage alors que la diversification par l'énergie est majoritaire (56 % et 57 %) en bovin lait, ovin lait et granivores. Il est possible d'établir un lien entre les tailles de surfaces et ces deux modes de diversification (travail à façon et production d'énergie) au vu des structures d'exploitation nécessaires. Dans le cas de « transformation avec circuit court », la surface moyenne la plus élevée se trouve en viticulture (37 ha) avec le plus gros effectif d'exploitations (2 378) ainsi qu'en bovin viande (116 ha) et ovin viande (99 ha).

Graphique 4 : Nombre d'exploitations par spécialisation et par catégorie de diversification et de circuit court
En légumes et horticulture, 1332 exploitations pratiquent la commercialisation en circuit court



Note de lecture : le graphique est construit de la même façon que le graphique 3. En viticulture, 2378 exploitations pratiquent la « transformation avec circuit court », 942 la « diversification hors transformation » et 417 le « circuit court seul ».

Source : Recensement agricole 2020

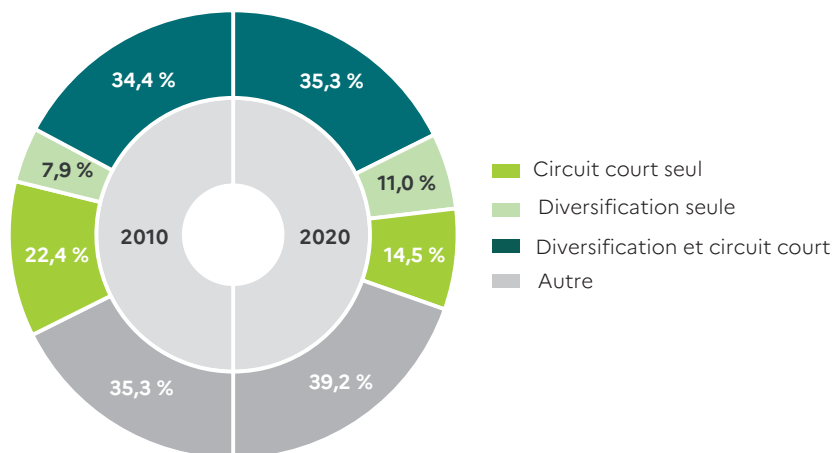
Agriculture biologique : 61 % des exploitations pratiquent circuits courts et/ou diversification

La production biologique progresse sur l'ensemble des exploitations de la région de 2010 (4,9 %) à 2020 (16,8 %). Toutefois, les exploitations en agriculture biologique sont surreprésentées parmi les exploitations commercialisant en circuit court, en 2010 (15,2 %) comme en 2020 (34,6 %) ; c'est encore plus marqué pour celles qui pratiquent également une diversification (20,5 % en 2010 et 41,3 % en 2020). En diversification seule, la part d'exploitations en bio évolue pratiquement comme la moyenne toutes exploitations, de 6 % en 2010 à 17,6 % en 2020. Les autres exploitations (sans circuit court et sans diversification) conservent la plus faible part en bio (2,3 % en 2010 et 10 % en 2020) malgré un taux de croissance également élevé.

Ainsi, depuis 2010, les exploitations en circuit court et/ou diversification constituent une composante importante de l'agriculture biologique : en 2010, elles représentent 25 % du total des fermes de la région et 64,7 % des exploitations bio. En 2020, la dominance de ce groupe perdure, avec 60,8 % des fermes biologiques (et seulement 34,6 % de l'ensemble des exploitations régionales). Il pèse cependant légèrement moins parmi les exploitations bio (-3,9 points), du fait de l'augmentation plus modérée de l'effectif bio en « circuit court seul » (graphique 5).

En bio, le nombre d'exploitations ayant une activité dans le prolongement de la production augmente très fortement (de 80 % en circuit court seul à 284 % en diversification seule) comme celui de la catégorie « autre » (+208 %). En revanche, en conventionnel, l'évolution est inégale (graphique 6). En effet, le groupe « diversification et circuit

Graphique 5 : Part des exploitations bio pratiquant diversification et circuit court en 2010 et 2020

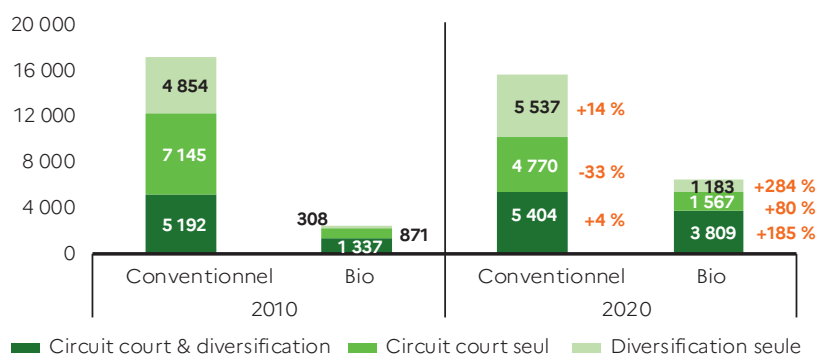


Note de lecture : la catégorie d'exploitations exerçant une activité de diversification et de circuit court concentre 34,4 % des exploitations en bio en 2010 et 35,3 % en 2020. Les autres exploitations n'ayant pas d'activité dans le prolongement de la production représentent 35,3 % des exploitations en 2010 et 39,2 % en 2020.

Source : Recensement agricole 2020

Graphique 6 : Évolution du nombre d'exploitation en bio et conventionnel par groupe de diversification et/ou circuit court

Une dynamique particulièrement forte en bio : 2 470 exploitations supplémentaires en « diversification & circuit court ».



Note de lecture : en 2010, le groupe diversification et circuit court se compose de 5 192 exploitations en conventionnel et de 1 337 en bio. En 2020, l'effectif a progressé de 4 % en conventionnel et de 185 % en bio.

Source : Recensement agricole 2020

court » gagne 212 exploitations (+ 4 %) et celui en diversification seule, 683 exploitations (+ 14 %) mais le groupe « circuit court seul » perd 2375 exploitations (- 33 %). La perte d'effectif en « circuit court seul » affecte donc uniquement les exploitations en conventionnel.

Globalement en Occitanie, le recul du nombre d'exploitations provient des exploitations intégralement en conventionnel qui n'adhèrent à aucune démarche de diversification ou de circuit court (-34,3 %) ou qui appartiennent au groupe « circuit court seul » (-33,2 %).

VENTE EN CIRCUITS COURTS, DES MODES DE COMMERCIALISATION ADAPTÉS AUX PRODUITS

SOMMAIRE

- p. 13 La vente à la ferme domine la commercialisation en vente directe tout en se combinant avec d'autres modes de commercialisation
- p. 13 Des modes de vente privilégiés variables selon les produits
- p. 14 Les produits carnés conservent la 1^{ère} place malgré une baisse du nombre d'exploitations

B VENTE EN CIRCUITS COURTS, DES MODES DE COMMERCIALISATION ADAPTÉS AUX PRODUITS

La vente à la ferme domine la commercialisation en vente directe tout en se combinant avec d'autres modes de commercialisation

La vente à la ferme est le mode de commercialisation le plus fréquent (55 % de l'effectif en circuit court) y compris en combinaison des autres vecteurs de commercialisation.

En 2020, 46,7 % des exploitations commercialisent des produits en circuit court par un moyen de vente unique. Parmi tous les modes de commercialisation, la vente en tournée ou à domicile est le plus fréquemment mobilisée exclusivement (38 % d'entre elles) devant la vente à la ferme (32 %). Par ailleurs, 19,3 % cumulent deux modes de vente, 11,8 % en cumulent trois et 22,2 % plus de trois (graphiques 7 et 8).

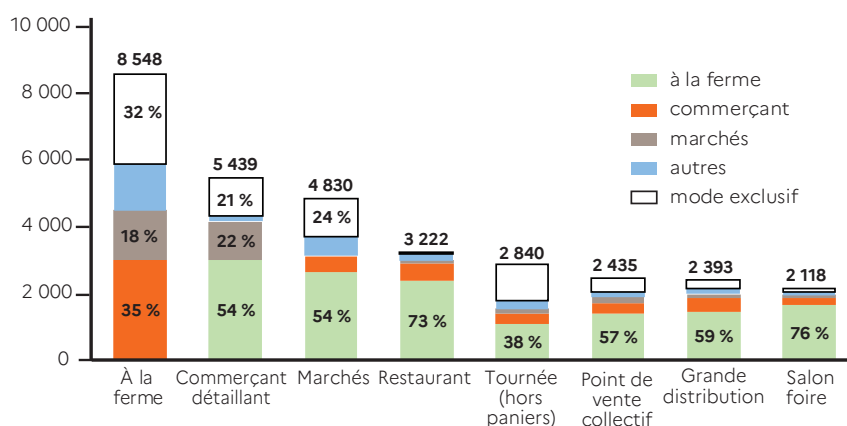
Des modes de vente privilégiés variables selon les produits

Malgré la diversité des modalités de vente en direct des produits agricoles, certaines sont privilégiées selon les produits. Le vin est le plus fréquemment proposé dans les salons et foires (53 % des exploitations pratiquant ce mode de vente), les restaurants (50 %), mais aussi via un site internet (46 %), auprès des commerçants détaillants (28 %). La vente en tournée est davantage orientée vers les produits à base de viande (51 % des produits), les marchés et halles vers les légumes (27 %) et les fruits (15 %) (graphique 9).

Sur le total des produits vendus à la ferme, un quart concerne l'ensemble

Graphique 7 et 8 : Nombre d'exploitations par mode de commercialisation, et part des différents modes pratiqués en circuits courts

Effectif total par mode de commercialisation et part des principales combinaisons

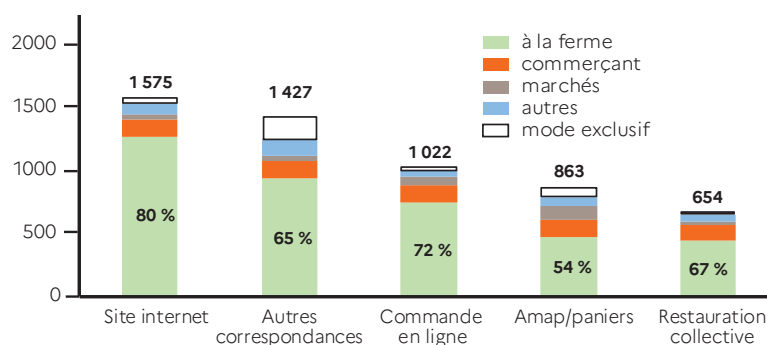


Note de lecture : parmi les 8 548 exploitations pratiquant la vente à la ferme, 32 % se concentrent uniquement sur ce moyen de vente alors que 35 % commercialisent également auprès de commerçants détaillants et 18 % sur les marchés. La vente auprès de commerçants détaillants est le 2^{ème} mode de vente rencontré ; 54 % d'entre elles ont également un point de vente à la ferme.

Source : Recensement agricole 2020

Graphique 8 (suite du graphique 7) :

Effectif total par mode de commercialisation et part des principales exploitations



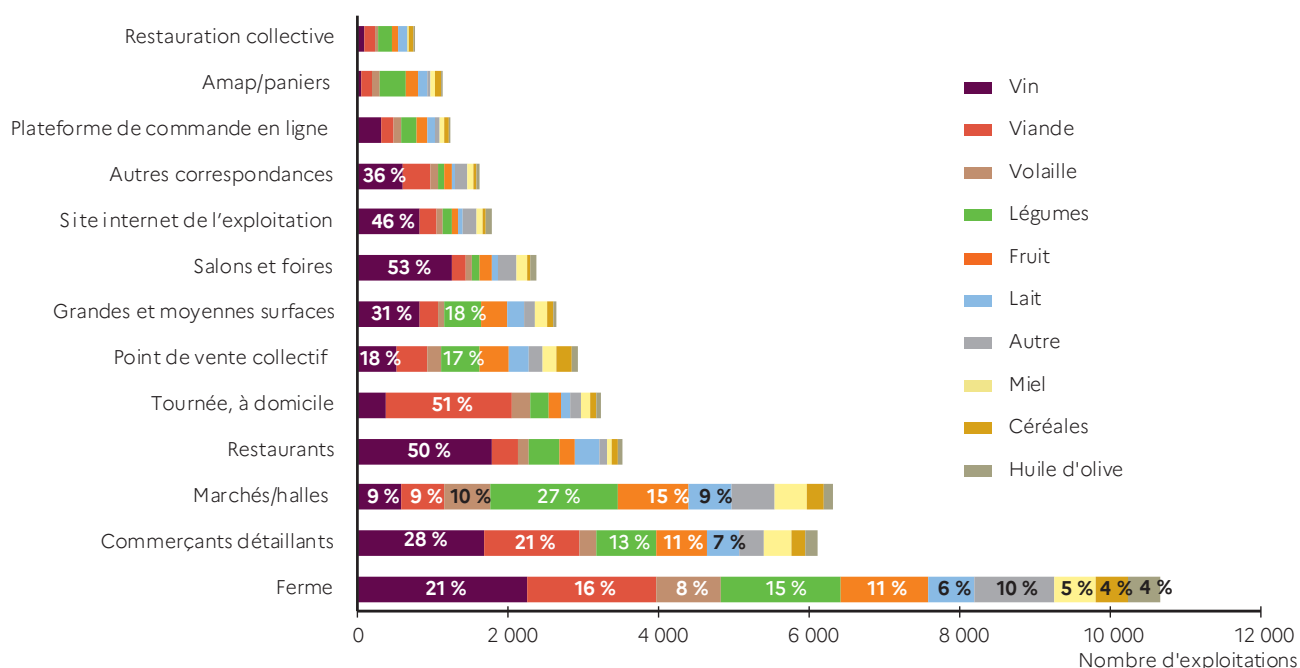
Note de lecture : 1 575 exploitations vendent en direct via un site internet dont 80 % également à la ferme.

Source : Recensement agricole 2020

produits carnés et volaille ; 21 % le vin. Par ailleurs, pour chacun des produits hormis les légumes, la vente à la ferme concentre le plus grand nombre d'exploitations commercialisant en direct : 2 260 proposent du vin,

1 710 des produits carnés, 1 597 des légumes, 1 157 des fruits, 562 du miel, 431 des produits céréaliers et/ou oléagineux protéagineux et 421 de l'huile d'olive. Outre la vente à la ferme, 1 781 exploitations commercialisent

Graphique 9 : Répartition des produits vendus pour chaque mode de commercialisation en 2020



Note de lecture : ce graphique montre la répartition des différents produits vendus par mode de commercialisation. Ainsi, parmi les exploitations vendant à la ferme, 21 % proposent du vin, 16 % de la viande, 8 % de la volaille, 15 % des légumes, 11 % des fruits. Compte tenu des cas d'exploitations cumulant plusieurs produits pour un même mode de commercialisation, le total des exploitations par produit vendu est supérieur au nombre d'exploitations concernées par un mode de commercialisation. Ainsi, 8548 exploitations proposent des produits en vente à la ferme mais le total des exploitations par produit vendu est égal à 10670.

Source : Recensement agricole 2020

leur vin auprès de restaurants, 1 687 auprès de commerçants détaillants et 1 251 par le biais d'un site internet. Par ailleurs, 1 655 exploitations vendent des produits carnés par le biais de tournée et 1 258 auprès de commerçants détaillants. Les légumes sont principalement proposés sur les halles et marchés (1 680 exploitations).

Les produits carnés conservent la 1^{ère} place malgré une baisse du nombre d'exploitations

En 2020, 4488 exploitations commercialisent en circuit court des produits carnés (hors volailles) soit 201 exploitations de moins qu'en 2010. En volaille, elles sont 1 284 (- 101 exploitations).

À l'inverse, les autres produits sont plus représentés qu'en 2010 : les

légumes frais et transformés (3 273, + 631 exploitations), le vin (3 010, + 247), les fruits (2 112, + 406 exploitations), le miel (934, + 20) et les produits laitiers (877, + 136).

D'autres produits sont spécifiquement répertoriés au recensement agricole 2020 : ceux issus de céréales oléagineux protéagineux (731 exploitations) et l'huile d'olive (599 exploitations).

La catégorie des légumes, 3^{ème} effectif en 2010, devient la 2^{ème} catégorie de produits commercialisés en circuit court en lieu et place du vin.

Pour huit exploitations sur dix, la spécialisation de la production correspond au produit commercialisé en circuit court. Les produits carnés et le vin sont les plus commercialisés par des exploitations spécialisées dans la production

correspondante, l'élevage d'une part et la viticulture d'autre part.

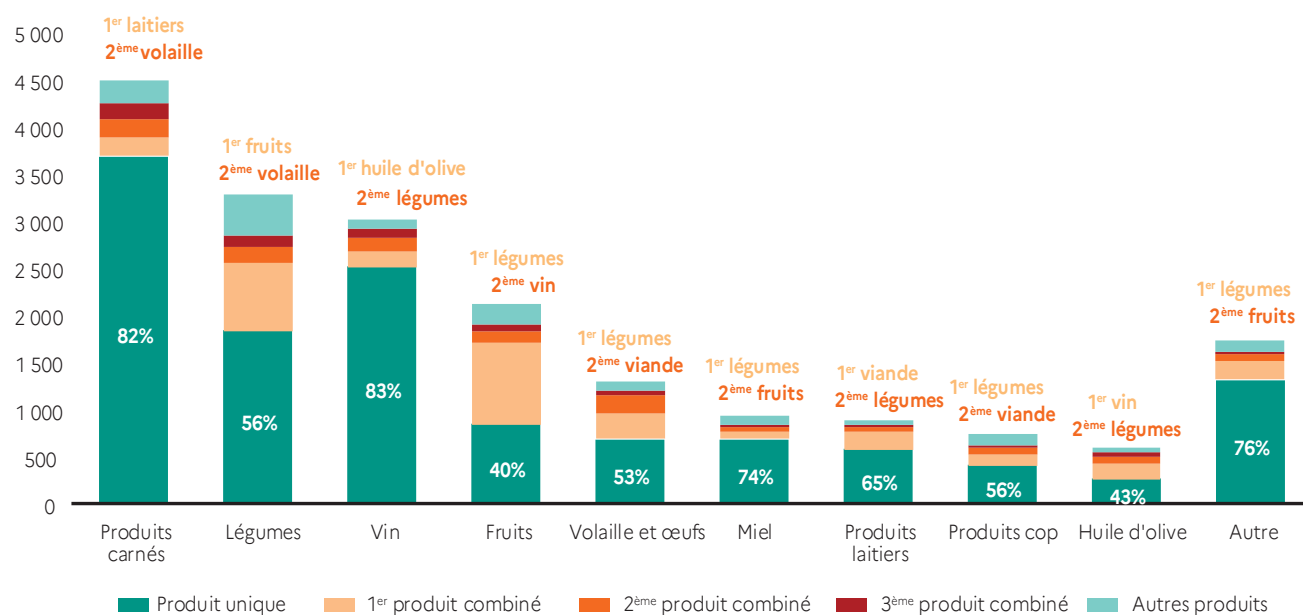
À l'inverse, d'autres produits commercialisés en circuit court proviennent moins fréquemment des exploitations spécialisées dans la production correspondante : seulement 40 % des exploitations commercialisant des fruits en circuit court sont spécialisées en production fruitière. Ce chiffre est de 28 % pour la vente d'huile d'olive par des spécialisations oléicoles (35 % si on comptabilise l'ensemble des spécialisations fruitières).

Dans le cas de vente en circuit court, la vente d'une seule catégorie de produit est majoritaire (82 %) ; 14 % des exploitations cumulent deux catégories de produits, 4 % des exploitations au moins trois produits.

Les légumes sont les plus fréquemment associés à un autre produit, particulièrement les fruits. Il existe produits laitiers et carnés, vin et huile d'olive (graphique 10).

Graphique 10 : Nombre d'exploitations par produit commercialisé en circuit court et principales combinaisons de produits

44 % des exploitations vendant en direct des légumes proposent d'autres produits



Note de lecture : Parmi les exploitations qui commercialisent des légumes en circuit court, 44 % vendent d'autres produits. 22% diversifient leur offre avec des fruits, 5 % avec de la volaille et/ou œufs et 17 % avec d'autres produits.

Source : Recensement agricole 2020



LA TRANSFORMATION DES PRODUITS, PREMIER VECTEUR DE DIVERSIFICATION, TRÈS LIÉ AUX CIRCUITS COURTS

SOMMAIRE

- p. 18 **C.1- LA VINIFICATION, UN MARQUEUR DE LA TRANSFORMATION ET DU CIRCUIT COURT EN OCCITANIE**
- p. 18 Les exploitations qui vinifient sont plus grandes et plus tournées vers les SIQO
- p. 19 Le statut sociétaire prédomine
- p. 21 La vinification, des systèmes différents à l'intérieur de la région
- p. 22 **C.2- LE 2^{ÈME} PILIER DE LA TRANSFORMATION EN OCCITANIE : LES PRODUITS CARNÉS**
- p. 22 Les tailles d'exploitation et les statuts présentent des profils variés selon la production
- p. 23 Les signes de qualité y compris le bio, mobilisés différemment selon la production
- p. 23 **C.3- LA TRANSFORMATION DE LAIT AVEC VENTE EN CIRCUIT COURT, CARACTÉRISTIQUE DES PRODUCTIONS CAPRINES**
- p. 24 **C.4- D'AUTRES PRODUITS COMMERCIALISÉS EN CIRCUIT COURT SONT TRANSFORMÉS**

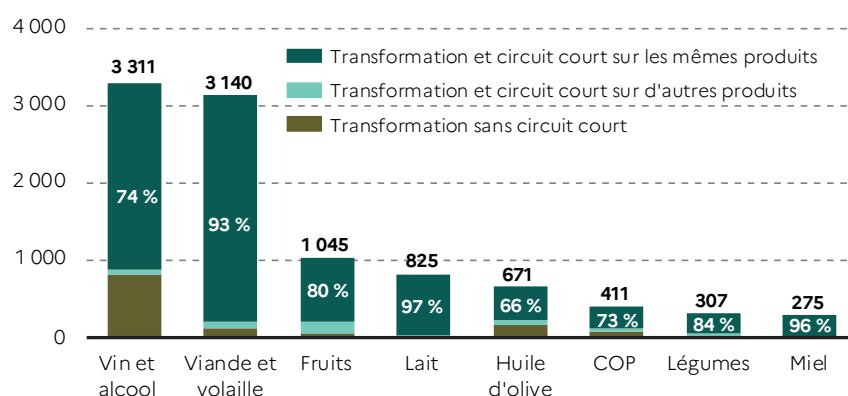


LA TRANSFORMATION DES PRODUITS, PREMIER VECTEUR DE DIVERSIFICATION, TRÈS LIÉ AUX CIRCUITS COURTS

Parmi les exploitations avec diversification, 9411 (59,1 %) ont une activité de transformation, en progression de 29,8 %. La vinification en cave particulière est le 1er domaine de transformation en effectif (3243 exploitations) devant la transformation de viande (pâtés, salaisons, conserves, 2 539), la découpe de viande et caissettes (1 243) et la transformation de fruits (1 045). L'activité de transformation s'accompagne d'une vente en circuit court pour 85,8 % des exploitations (+ 11,6 points). Le lien entre transformation et vente des produits transformés en circuit court est variable selon les produits (graphique 11). Il est très élevé en lait, miel et viande (respectivement 97 %, 96 % et 93 % d'entre elles). En vin, alcool et huile d'olive, 24 % des exploitations transformant cette production ne la commercialisent pas en direct. Enfin, certaines exploitations transforment un produit, ne le vendent pas en direct mais commercialisent en circuit court d'autres produits (graphique 11).

Par ailleurs, selon sa nature et la nécessité de le transformer pour le commercialiser, un produit agricole sera soit transformé (et dans la majorité des cas vendu en direct), soit écoulé en direct sans transformation. Par exemple, les légumes sont essentiellement vendus en direct sans transformation. Quant aux fruits, bien qu'une majorité de la production soit vendue directement en circuit court, une partie est transformée au préalable. La viande et la volaille se répartissent entre les deux modalités : transformation (viande porcine par exemple) ou découpe puis vente en direct, ou vente en circuit court seulement sans transformation préalable (graphique 12).

Graphique 11 : Lien entre la transformation des produits et la vente en circuit court : effectif d'exploitations transformant les différents produits.
Vinification et viande, les deux piliers de la transformation représentés par 6 450 exploitations

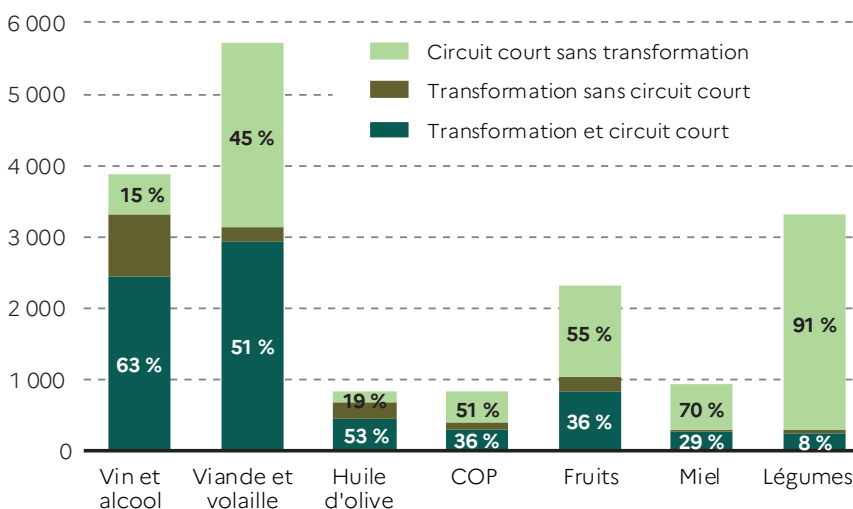


Note de lecture : 3 311 exploitations vinifient et/ou produisent de l'alcool ; 74 % d'entre elles vendent ces produits en circuit court, 24,4 % les commercialisent en circuit long et 1,9 % pratiquent le circuit court sur d'autres produits.

Source : Recensement agricole 2020

Graphique 12 : nombre d'exploitations transformant ou commercialisant un produit en circuits courts

La combinaison entre transformation et vente directe dépend de la nature des produits
En viande et volaille, 2 930 exploitations transforment et vendent en circuit court (51 %)



Note de lecture : Parmi les exploitations productrices de légumes qui les transforment et/ou les commercialisent en direct, 91 % les vendent en direct sans les avoir transformés.

Source : Recensement agricole 2020

C1- LA VINIFICATION, UN MARQUEUR DE LA TRANSFORMATION ET DU CIRCUIT COURT EN OCCITANIE

Parmi les 3 311 exploitations qui vinifient en cave particulière ou produisent de l'alcool, les 3/4 commercialisent en circuit court tout ou partie de leur production, les autres vendant leur vin en vrac ou en bouteille à des structures collectives ou des entreprises privées en circuit long. Par ailleurs, 2 954 sont spécialisées en viticulture, les autres étant issues, par ordre décroissant, de la spécialisation polyculture-élevage, production fruitière et grandes cultures. Les exploitations spécialisées en viticulture sont plus nombreuses à commercialiser leur vin que les non spécialisées (77 % contre 67 %). Une exploitation commercialisant du vin en direct ne le fait pas systématiquement sur le volume total de vin. En moyenne, parmi les exploitations qui vinifient, 38,2 % du volume produit est commercialisé en circuit long, soit 29,8 % auprès d'entreprises privées type négociants et 8,3 % en cave coopérative. Sur les 61,9 % de volume

restant pour la vente directe, 33 % est commercialisé directement auprès du consommateur et 29 % avec un intermédiaire. Dans le cas d'exploitations qui diversifient uniquement, 83 % du volume de vin est confié à des intermédiaires privés pour la vente et 17 % à des coopératives.

En comparaison, la répartition pour l'ensemble des exploitations spécialisées en viticulture est la suivante : moins de 10 % du volume de raisin est vinifié en cave particulière, 80,8 % est livré en cave coopérative qui se charge de la vinification et de la vente et 9,4 % auprès d'entreprises privées.

Les exploitations qui vinifient sont plus grandes et plus tournées vers les SIQO

L'observation suivante porte sur les exploitations spécialisées en viticulture qui vinifient (89 % de l'effectif de celles qui vinifient à la ferme) afin de comparer leur profil agricole aux autres exploitations viticoles.

Elles ne représentent que 18,6 % des exploitations viticoles mais gèrent 37 % du vignoble occitan, 46 % de la surface en AOP et 33 % de la surface en IGP. Elles regroupent 52,5 % des exploitations viticoles en bio, 66 % de la surface en vigne bio, 75 % de la surface en AOP bio et 55 % de celle en IGP bio.

La surface moyenne de vigne est de 29,4 ha contre 11,5 ha sans vinification et la moitié des exploitations a plus de 18,6 ha contre 6,9 ha sans vinification. La répartition par classe de surface montre que plus la surface en vigne est élevée, plus les exploitations qui vinifient sont représentées, ce qui paraît cohérent au vu des investissements et des infrastructures nécessaires. Elle pointe aussi la place prépondérante des surfaces en bio, croissante avec la surface en vigne, ainsi que celles en AOP. En revanche, les surfaces en IGP sont moins représentées que dans les exploitations sans vinification (hormis la tranche de plus de 100 ha), la part de surface en IGP étant inférieure à la part de l'effectif.

Tableau 2 : Exploitations viticoles avec et sans vinification : pour chaque classe de surface, part (effectif, surface, bio, SIQO) des exploitations avec ou sans vinification.

Dans la tranche de surface de 20 à 30 ha de vigne, 27,4 % des exploitations vinifient, concentrent 55,3 % de l'effectif en bio et valorisent 70,3 % des surfaces AOP bio de la classe de surface.

	Classe de surface en vigne	Part sur l'ensemble des exploitations spécialisées en viticulture								
		Effectif	Effectif bio	Effectif en bio intégral	Surface de vigne	Surface de vigne bio	Surface AOP	Surface IGP	Surface AOP bio	Surface IGP bio
Spécialisation viticulture AVEC VINIFICATION	Moins de 5 ha	7,2 %	37,6 %	38,3 %	9,6 %	43,6 %	11,3 %	6,3 %	45,3 %	31,2 %
	Entre 5 et 20 ha	18,6 %	51,7 %	56,5 %	18,9 %	55,2 %	26,8 %	12,0 %	63,0 %	39,7 %
	Entre 20 et 30 ha	27,4 %	55,3 %	61,2 %	27,7 %	59,5 %	38,2 %	21,0 %	70,3 %	45,9 %
	Entre 30 et 50 ha	37,1 %	57,7 %	69,7 %	37,2 %	66,0 %	49,2 %	29,8 %	74,1 %	56,2 %
	Entre 50 et 100 ha	56,3 %	71,1 %	73,2 %	57,5 %	74,0 %	69,6 %	51,0 %	86,2 %	64,0 %
	100 ha et plus	77,6 %	87,8 %	93,8 %	82,6 %	90,9 %	83,7 %	81,1 %	97,9 %	83,1 %
	Ensemble	18,6 %	52,5 %	56,5 %	37,0 %	66,0 %	45,6 %	32,6 %	75,0 %	55,2 %

Note de lecture : Dans la tranche de surface de vigne de 20 à 30 ha, les 27,4 % des exploitations viticoles qui vinifient du raisin détiennent 59,5 % de la surface en vigne bio et 45,9 % de la surface en IGP bio. Les classes de surface pour lesquelles la part des exploitations qui vinifient est supérieure à 50 % du total sont grisées.

Spécialisation viticulture SANS VINIFICATION	Moins de 5 ha	92,8 %	62,4 %	61,7 %	90,4 %	56,4 %	88,7 %	93,7 %	54,7 %	68,8 %
	Entre 5 et 20 ha	81,4 %	48,3 %	43,5 %	81,1 %	44,8 %	73,2 %	88,0 %	37,0 %	60,3 %
	Entre 20 et 30 ha	72,6 %	44,7 %	38,8 %	72,3 %	40,5 %	61,8 %	79,0 %	29,7 %	54,1 %
	Entre 30 et 50 ha	62,9 %	42,3 %	30,3 %	62,8 %	34,0 %	50,8 %	70,2 %	25,9 %	43,8 %
	Entre 50 et 100 ha	43,7 %	28,9 %	26,8 %	42,5 %	26,0 %	30,4 %	49,0 %	13,8 %	36,0 %
	100 ha et plus	22,4 %	12,2 %	6,3 %	17,4 %	9,1 %	16,3 %	18,9 %	2,1 %	16,9 %
	Ensemble	81,4 %	47,5 %	43,5 %	63,0 %	34,0 %	54,4 %	67,4 %	25,0 %	44,8 %

Note de lecture : Dans la tranche de surface de vigne de 20 à 30 ha, les 72,6 % des exploitations viticoles qui ne vinifient pas du raisin détiennent 40,5 % de la surface en vigne bio et 54,1 % de la surface en IGP bio. Les classes de surface pour lesquelles la part des exploitations sans vinification est supérieure à 50 % du total sont grisées.

Source : Recensement agricole 2020

Le statut sociétaire prédomine

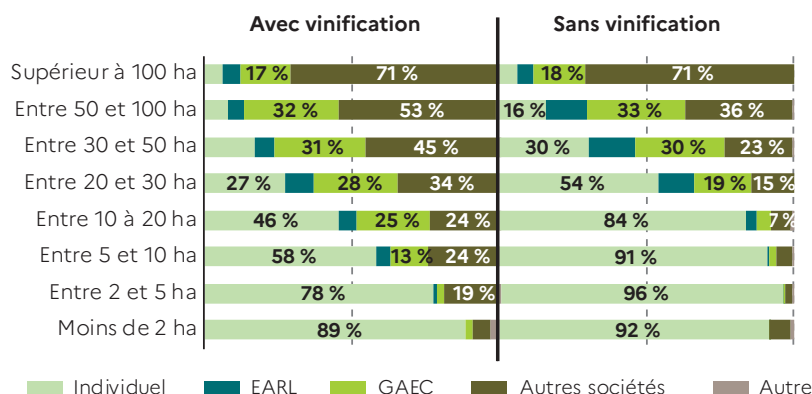
Les sociétés sont majoritairement plus représentées parmi les exploitations qui vinifient, ce qui s'explique par leur taille et la nature de leur activité. Le statut individuel est généralisé dans les petites structures d'exploitation jusqu'à 10 ha de surface de vigne. Cependant, pour les exploitations de 10 à 20 hectares, celles qui vinifient adoptent majoritairement un statut sociétaire, tandis que les autres ne basculent en majorité en société qu'à partir de surfaces comprises entre 30 et 50 hectares (graphique 13). Enfin, les très grandes exploitations dépassant 100 hectares présentent une répartition similaire des statuts qu'elles vinifient ou non : 71 % d'entre elles fonctionnent sous un statut sociétaire (SAS, SARL, etc.), probablement en raison de leur niveau de production.

Les surfaces moyennes de vigne et le niveau de main d'œuvre sont les plus élevés pour les exploitations qui transforment leur raisin bien que des différences structurelles apparaissent en fonction du mode de commercialisation (circuit court ou long) et du mode de production (biologique ou conventionnel) (graphique 13). Le bio est d'ailleurs plus fréquemment pratiqué en diversification et circuit court (50 %) qu'en vinification seule (23 %).

Alors que la surface moyenne de vigne des exploitations spécialisées en viticulture est de 14,8 ha, la plus grande surface revient au groupe en vinification seule (31,5 ha) et la 2^{ème} au groupe vinification et circuit court (28,7 ha) qui détient en revanche le plus grand nombre d'ETP (3,7) (graphique 14). Parmi les producteurs exploitant des surfaces bio, la surface de vigne en vinification seule est de 33,7 ha et 24,7 ha en vinification et circuit court, pour lequel le niveau de main d'œuvre est le plus élevé, que les producteurs soient en bio ou conventionnel.

Graphique 13 : Comparaison de la répartition des exploitations viticoles par statut et classe de surface (avec ou sans vinification)

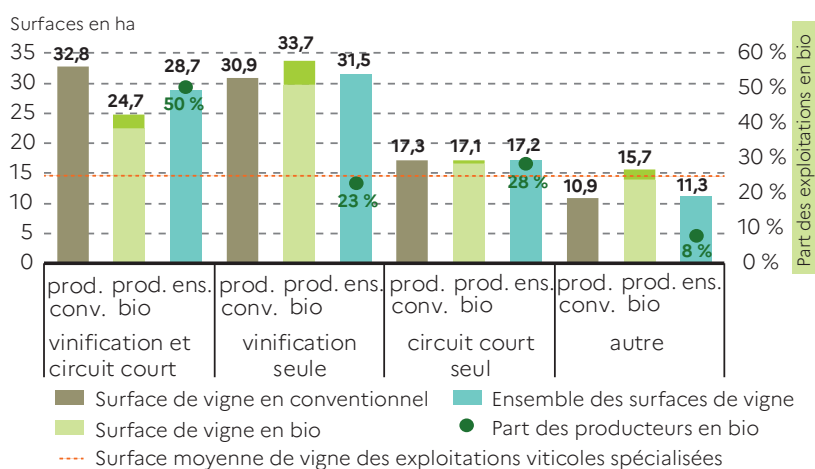
À partir de la classe de 10 à 20 ha de vigne, les sociétés sont majoritaires parmi les exploitations qui vinifient



Note de lecture : dans la tranche de surface de 10 à 20 ha, 46 % des exploitations « avec vinification » adoptent un statut individuel, 25 % sont en GAEC, 24 % ont un statut sociétaire autre que GAEC et EARL. Parmi celles qui ne vinifient pas, 84 % sont des exploitations individuelles.
Source : Recensement agricole 2020

Graphique 14 : Surfaces moyennes de vigne ventilées selon la présence de vinification et/ou circuit court et du mode de production (bio ou conventionnel)

En vinification et circuit court, la surface de vigne moyenne exploitée est de 28,7 ha et 50 % des exploitations sont en bio



Prod Conv : producteurs intégralement en conventionnel
Prod bio : producteurs ayant des surfaces de vigne en bio
Ens : ensemble des exploitations

Note de lecture : dans la catégorie vinification et circuit court, la surface moyenne de vigne des exploitations intégralement en conventionnel est de 32,8 ha et celle des producteurs bio de 24,7 ha dont 22,5 ha en bio.

Source : Recensement agricole 2020

À l'inverse, les exploitations viticoles sans activité de vinification ni circuit court (catégorie « autre ») sont les plus nombreuses et celles qui détiennent en moyenne la plus faible surface de vigne (11,3 ha) et le plus bas effectif de main d'œuvre (1 ETP), essentiellement constitué des chefs d'exploitation et coexploitants.

En circuit court seul, les surfaces de vigne et le nombre d'ETP sont un peu plus élevés (17,2 ha) et 2,1 ETP.

En vinification, la main d'œuvre totale est plus élevée que dans les autres cas : 2,8 ETP en vinification seule et 3,7 ETP avec circuit court. La différence avec les autres catégories

(graphique 15) est due au surcroît de main d'œuvre salariée, essentiellement la main d'œuvre permanente notamment en vinification et circuit court (1,6 ETP) qui montre par ailleurs un niveau homogène en bio et en conventionnel. En revanche, en vinification seule, l'écart de main d'œuvre entre bio et conventionnel est important (1 ETP). En bio, trois postes se distinguent : l'emploi permanent (1,2 ETP contre 0,9 en conventionnel), l'emploi occasionnel, le plus élevé parmi toutes les catégories (0,78 ETP contre 0,53), et surtout le niveau des prestations (0,56 ETP contre 0,13), très supérieur à toutes les autres catégories. En circuit court seul (2,1 ETP dans l'ensemble), le bio affiche 0,5 ETP de plus qu'en conventionnel par un surcroît de main d'œuvre permanente (1 ETP, contre 0,55). Sans vinification ni circuit court (catégorie « autre » dans le graphique), le niveau de main d'œuvre est le plus bas, essentiellement porté pour 2/3 par les chefs d'exploitations, hormis en bio (59 %) qui emploie plus de main d'œuvre salariée (+ 0,25 ETP).

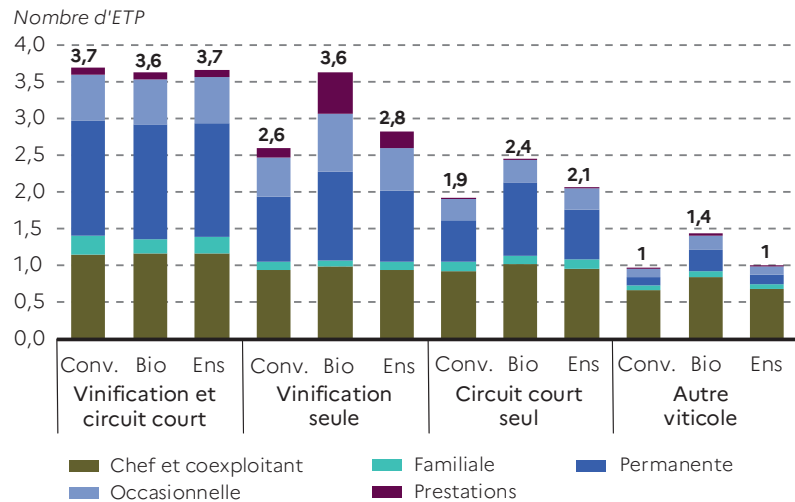
La main d'œuvre familiale, bien que de plus en plus restreinte dans le cas général, est aussi plus élevée en vinification et circuit court (0,22 ETP contre 0,12 en vinification seule et 0,07 sans vinification), signe d'un besoin de main d'œuvre disponible. En vinification, et particulièrement avec circuit court, la main d'œuvre familiale est plus élevée en conventionnel qu'en bio (0,26 contre 0,19 ETP).

En vinification, le niveau de main d'œuvre plus élevé associé à des surfaces de vignes plus importantes témoigne du travail supplémentaire occasionné par ces systèmes d'exploitation, particulièrement avec commercialisation en direct.

En vinification, le nombre moyen d'ETP des chefs d'exploitations et coexploitants est compris entre 1,25 (diversification seule) et 1,35 (diversification et circuit court), ce qui corrobore la présence d'un plus grand nombre de sociétés, un chef d'exploitation en individuel à temps complet comptant

Graphique 15 : Niveau de main d'œuvre des exploitations viticoles selon leur activité et leur mode de production (bio/conventionnel)

Les exploitations en vinification et circuit court emploient en moyenne 3,7 ETP



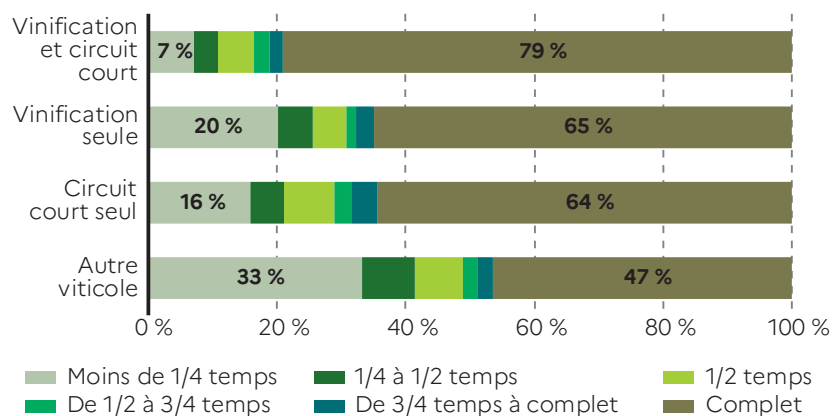
Conv : conventionnel
Ens : ensemble (bio et conventionnel)

Note de lecture : En vinification et circuit court, le total de 3,7 ETP est composé de 1,56 ETP de main d'œuvre permanente, 1,15 ETP de chefs et coexploitants, 0,64 ETP de main d'œuvre occasionnelle et 0,26 ETP familiaux.

Source : Recensement agricole 2020

Graphique 16 : Répartition des effectifs des chefs d'exploitations selon leur temps de travail

En vinification et circuit court, 79 % des chefs d'exploitations travaillent à temps complet



Note de lecture : En vinification et circuit court seul, 21 % des chefs d'exploitation travaillent à temps partiel sur la ferme dont 7 % à moins d'un quart temps et 6 % à mi-temps.

Source : Recensement agricole 2020

un ETP. En revanche, la différence du nombre d'ETP avec les autres exploitations viticoles qui ne vinifient pas et commercialisent en circuit long s'explique aussi par des écarts du point de vue du temps de travail du chef d'exploitation (graphique 16). Moins de la moitié de ces exploitants travaillent à temps complet et un tiers à moins d'un quart temps. En revanche,

en vinification et circuit court, 79 % des chefs travaillent à temps complet.

En conclusion, la vinification de raisin est réalisée par de plus grandes structures d'exploitation, une forte représentation sociétaire et une dynamique au vu de l'âge des chefs d'exploitation. Un écart d'âge de 5 ans en moyenne (51 en diversification et 56 pour les

autres) cache néanmoins des nuances, tout d'abord dans la déclinaison avec et sans circuit court (50 ans contre 54 ans), et ensuite selon le mode de production. En bio, la moyenne d'âge est homogène : 50 ans dans tous les cas (spécialisation viticulture), avec un écart limité (moins un an) cependant avec la catégorie « diversification et circuit court ». En revanche, les écarts d'âge sont sensibles en conventionnel, la catégorie d'exploitations avec vinification et circuit court (51 ans) étant la plus jeune, d'au moins 5 ans par rapport au reste de la population viticole, y compris en diversification seule.

La vinification, des systèmes différents à l'intérieur de la région

Les exploitations viticoles des bassins de l'est et de l'ouest de la région montrent des spécificités. En proportion, les bassins viticoles de l'ouest reposent davantage sur des systèmes de vinification à la ferme qu'à l'est de la région, particulièrement dans le Lot (appellation Cahors). Dans ce département, 68 % des exploitations vinifient, 50 % dans le Tarn (dont appellation Gaillac), 37 % dans le Gers et 34 % sur l'ensemble de la Haute-Garonne et du Tarn et Garonne qui regroupe l'appellation Fronton. Les trois départements fortement producteurs du Languedoc (Aude, Gard, Hérault) présentent un taux d'exploitations avec vinification homogène, entre 15 % et 16 % tandis que le Roussillon en recense 21 %.

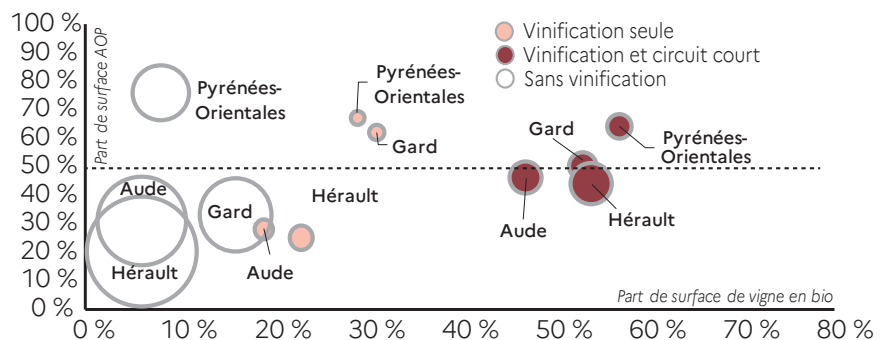
Les surfaces exploitées en vinification sont supérieures aux surfaces des autres exploitations, dans l'ensemble de la région comme dans chacun des départements. À l'ouest, le Gers présente la plus grande surface moyenne de vigne dans le cas de vinification (44 ha), mais aussi le plus grand écart de surface avec la moyenne sans vinification (24 ha). Dans le Languedoc, il en est de même pour le Gard : 39 ha en moyenne en vinification, 15 ha dans les autres cas. Dans l'Hérault, les surfaces de vigne sont globalement inférieures à celles du Gard et de l'Aude, y compris en vinification (25 ha).

Sur l'ensemble de l'Occitanie, les exploitations qui vinifient concentrent plus de surface AOP et bio. Dans les quatre départements viticoles du Languedoc et Roussillon, celles avec circuit court cumulent en effet un taux élevé de surfaces AOP et en bio (cf graphique 17). En revanche, sans circuit court, l'Aude et l'Hérault présentent moins de surface AOP et bio. Le département des Pyrénées-Orientales est particulier dans le sens où les appellations AOP, vin et vin doux, sont très fortement

présentes. Y compris dans le cas des exploitations sans vinification, la part de surface en AOP est a minima supérieure à 60 %. Côté bassin viticole de l'ouest (graphique 18), en circuit court, seul le Gers ne présente pas le même profil qu'à l'est, d'une part, la part de surface en AOP et en bio y est plus faible et d'autre part, le vignoble y est majoritairement IGP.

Graphique 17 : Nombre d'exploitations et part des surfaces départementales de vigne en bio et en AOP selon la pratique de vinification et de circuit court (Languedoc et Roussillon)

À l'est de la région, des surfaces de vigne plus grandes en vinification et une part des surfaces en bio supérieure en circuit court

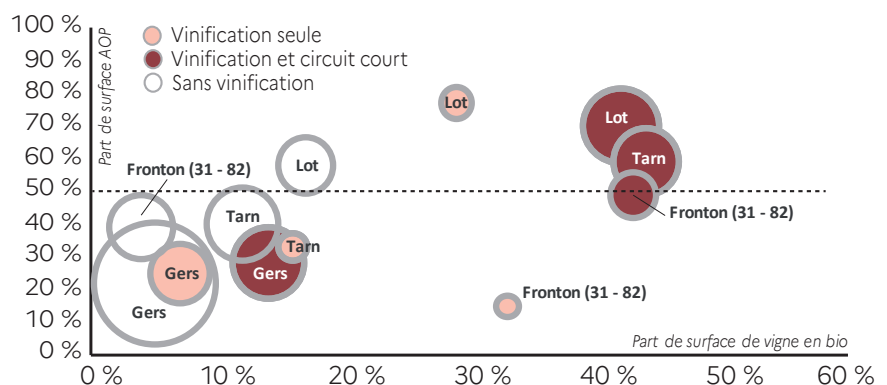


Note de lecture : Dans l'Hérault, en vinification et circuit court, 54 % des surfaces en vigne sont en bio et 44 % en AOP, et respectivement 6 % et 20 % sans vinification. La taille des bulles est proportionnelle au nombre d'exploitations.

Source : Recensement agricole 2020

Graphique 18 : Nombre d'exploitations et part des surfaces départementales de vigne en bio et en AOP selon la pratique de vinification et de circuit court (Ouest de la région)

Des profils d'exploitation plus hétérogènes à l'ouest de la région, en particulier dans le Gers



Note de lecture : Dans le Gers, en vinification et circuit court, 14 % des surfaces en vigne sont en bio et 28 % en AOP, et respectivement 5 % et 22 % sans vinification. La taille des bulles est proportionnelle au nombre d'exploitations.

Source : Recensement agricole 2020

C2- LE 2^{ÈME} PILIER DE LA TRANSFORMATION EN OCCITANIE : LES PRODUITS CARNÉS

3 140 exploitations transforment des viandes (pâtés, salaisons, conserves...) et/ou procèdent à de la découpe, respectivement au nombre de 2 539 et 1 243 ; 642 exploitations combinent les deux modes de transformation.

Les effectifs les plus nombreux correspondent aux spécialisations herbivores viande : bovins (947 exploitations) et ovins (549), alors qu'en polyélevage et granivores, le taux d'exploitations qui transforment est le plus élevé : 31 % en polyélevage et 33 % en porcins. Enfin, 5 % de la transformation de viande ou découpe (157 exploitations) provient des spécialisations en grandes cultures, activité qui ne concerne toutefois que 1 % d'entre elles.

Dans la majorité des exploitations, la transformation ou la découpe s'accompagne d'une commercialisation en circuit court de viande, volaille et/ou œufs (94 %).

Les tailles d'exploitation et les statuts présentent des profils variés selon la production

À l'instar de l'ensemble des exploitations qui diversifient, la taille des

exploitations qui transforment des produits carnés est globalement plus grande, hormis cependant en ovins, porcins, volailles et polyélevage. En bovin viande, le cheptel moyen comprend 21 UGB supplémentaires alors que les exploitations ovines comptent en moyenne 7 UGB de moins que celles qui ne transforment pas. En spécialisation granivore et volaille, la taille du cheptel dans le cas de transformation est beaucoup plus réduite, le nombre d'UGB ne représentant respectivement que 40 % et 50 % que celui des autres exploitations. En ovin et granivore, la valorisation de la transformation et du circuit court repose sur un système de taille plus modeste.

Le nombre d'UGB/ha mesure la concentration du cheptel par rapport à la surface exploitée. Son niveau est dépendant des systèmes d'exploitation, plus élevé pour des exploitations granivores qu'herbivores compte tenu des différences de surface nécessaires. Néanmoins, dans la plupart des spécialisations, les exploitations qui transforment sont en moyenne plus extensives que celles qui ne transforment pas (graphique 19). En effet, avec transformation, le surcroît de surfaces est plus élevé que celui du cheptel. C'est cohérent avec une plus grande représentation du mode biologique en transformation ainsi que du mode

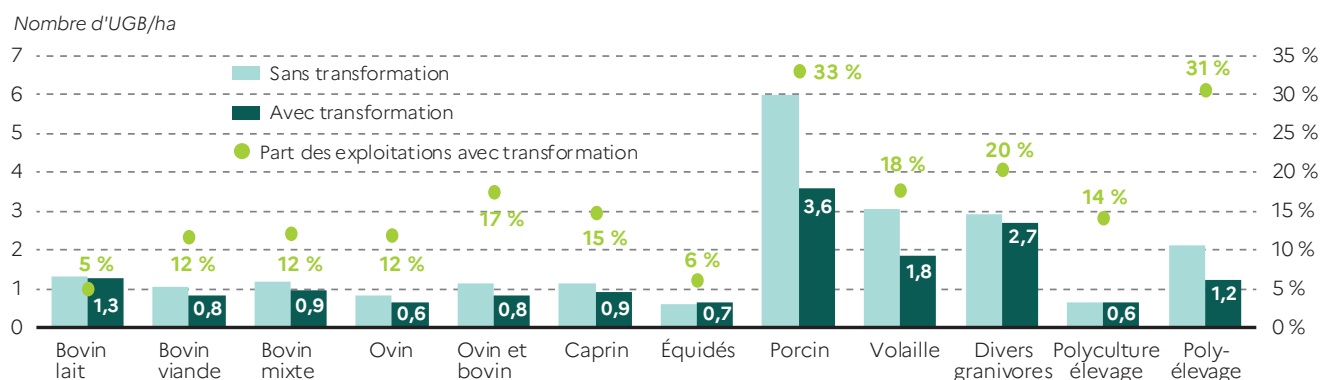
de vente en circuit court essentiellement local (à la ferme, en tournée et auprès de commerçants) qui doit répondre aux exigences de qualité et de proximité.

La répartition des formes sociétales traduit la différence de taille entre les deux systèmes. En bovin viande, la part d'exploitations individuelles est minorée de 19,1 % et la part des GAEC majorée de 18,1 % par rapport aux exploitations qui ne transforment pas. En spécialisation ovine, les formes statutaires marquent moins de différence : en transformation, les formes EARL sont moins représentées (- 4 %) alors que les exploitations individuelles et GAEC le sont davantage (respectivement de 2,2 % et 2,6 %). En spécialisation porcine, les exploitations en EARL sont moins nombreuses en transformation (- 19,1 %) au profit du statut individuel (+ 17,8 %). En volaille, la différence est surtout marquée par une plus forte représentation des GAEC (+ 7,4 %).

Avec un âge moyen de 46 ans, les chefs d'exploitation transformant des produits carnés sont plus jeunes que les autres. En effet, l'âge moyen est de 52 ans en bovin, 51 ans en ovin viande et polyculture élevage, 49 ans dans les spécialisations granivores et 48 ans en polyélevage.

Graphique 19 : Taux de chargement global du cheptel en transformation de viande et part des exploitations en transformation

En spécialisation bovin viande, 0,8 UGB/ha en moyenne pour 12 % d'exploitations qui transforment



Note de lecture : en bovin viande, 1 UGB/ha sans transformation et de 0,8 avec transformation, pour 12 % des exploitations qui transforment.
Source : Recensement agricole 2020

En spécialisation ovine, les structures agricoles qui transforment sont essentiellement en viande, la transformation de lait ne se produisant pas en général à la ferme mais dans des structures collectives ou privées extérieures.

Les signes de qualité y.c. le bio, mobilisés différemment selon la production

Les exploitations qui transforment sont plus orientées vers la production biologique, 26 % en bovin viande (contre 6 % sans transformation), 31 % en ovine viande (contre 8 %) et plus de 40 % en polyculture-élevage et polyélevage. En revanche en volaille, le caractère biologique est équilibré avec ou sans transformation (autour de 18 %), signe que la production locale avec commercialisation en circuit court serait un atout suffisant pour valoriser les produits.

22 % des exploitations qui transforment des produits carnés valorisent leur production par un SIQO (Label Rouge, AOP ou IGP, parfois cumulés). Ainsi, sur l'ensemble des exploitations en SIQO, 50 % sont en Label Rouge, 29 % en IGP et 21 % en AOP. Très peu

cumulent SIQO et bio (graphique 20). Parmi les exploitations spécialisées herbivores, celles qui transforment sont plus tournées vers les SIQO et/ou le bio. Ainsi, la transformation associée à la vente en direct semble nécessiter des garanties de qualité. Or, c'est différent pour les granivores pour lesquels les systèmes intégrés de production reposent davantage sur des SIQO en production conventionnelle. En volaille et en porc, 68 % et 66 % des exploitations sans transformation adhèrent à un signe de qualité dont 51 % et 56 % en SIQO (production conventionnelle). Concernant les granivores, le caractère local de la production semble prévaloir sur les signes de qualité pour la vente de proximité.

C3- LA TRANSFORMATION DE LAIT AVEC VENTE EN CIRCUIT COURT, CARACTÉRISTIQUE DES PRODUCTIONS CAPRINES

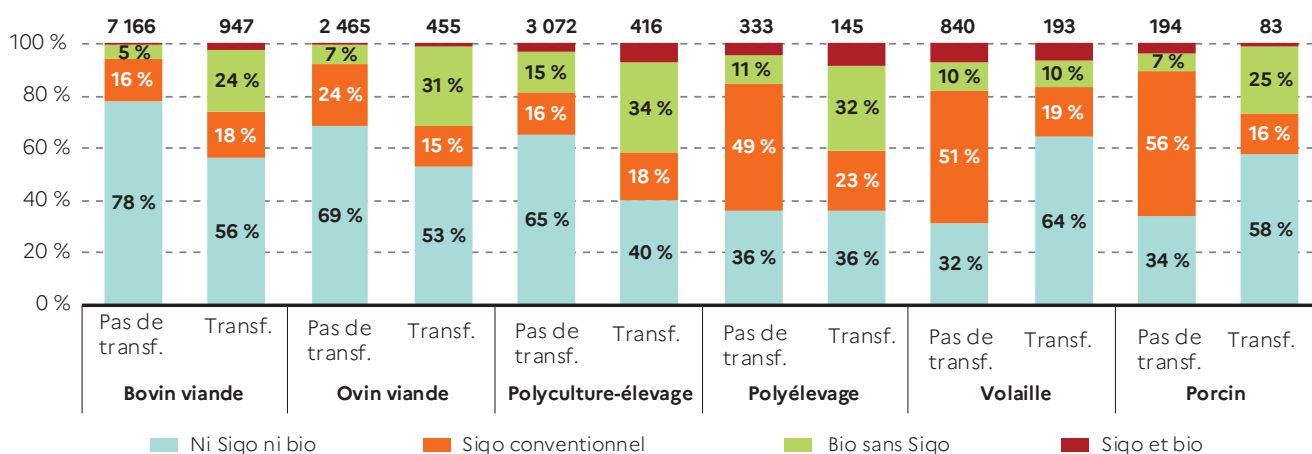
825 exploitations transforment du lait et commercialisent pour la plupart en circuit court (97 %). 600 d'entre elles relèvent d'une spécialisation laitière dont une majorité caprine (376). Elles sont observées afin de comparer leurs

caractéristiques à celles des exploitations spécialisées en lait qui ne transforment pas. En caprin, près d'une exploitation sur deux transforme le lait mais elles sont moins de 7 % en ovine et bovine (tableau 3 page suivante).

La production biologique est très présente avec transformation, particulièrement en bovin (52 %) et ovine (45 %). Pour chaque spécialisation en production laitière, la répartition des exploitations par le statut juridique diffère selon qu'elles transforment ou pas. En bovin, le statut le plus fortement rencontré est inversé dans les deux cas : les GAEC sont majoritaires avec transformation et les individuels sans transformation. En caprin, la répartition des statuts est très proche, majoritairement individuel. En ovine, les GAEC sont fortement présents sans transformation et bien que moins nombreux, demeurent le statut principal avec transformation.

En production laitière, quelle que soit l'espèce, la taille moyenne des exploitations qui transforment est plus réduite que les autres, la différence étant plus marquée en cheptel qu'en

Graphique 20 : Les systèmes de production et de commercialisation diffèrent entre granivores et herbivores
En ovine viande avec transformation, 47 % des exploitations adhèrent à un SIQO ou un mode de production biologique



Pas de transf. : pas de transformation

Transf. : transformation

Note de lecture : en ovine viande, 455 exploitations pratiquent la transformation de viande et/ou de découpe. Avec transformation, 47 % des exploitations adhèrent à un SIQO ou un mode de production biologique : cumul de 31 % en bio sans SIQO, 15 % en SIQO conventionnel et moins de 1 % en SIQO et bio.

Source : Recensement agricole 2020

Tableau 3 : Répartition des effectifs en spécialisation laitière, avec et sans transformation (bio, statut)
52 % des exploitations bovines laitières qui transforment sont en GAEC

Spé. laitière	Avec transformation		Part en bio		Statut le plus fréquent				Statut 2 ^{ème} place			
	Effectif	Part	Avec transf.	Sans transf.	Avec transformation		Sans transformation		Avec transformation		Sans transformation	
Bovin	107	6,9 %	52,3 %	13,6 %	Gaec	52,3 %	Individuel	45,9 %	Individuel	29,0 %	Gaec	35,2 %
Ovin	117	6,8 %	45,3 %	14,2 %	Gaec	47,0 %	Gaec	60,4 %	Individuel	41,9 %	Individuel	24,4 %
Caprin	376	49,2 %	33,0 %	14,9 %	Individuel	59,8 %	Individuel	55,4 %	Gaec	29,3 %	Gaec	31,2 %

Transf. : transformation

Note de lecture : en caprin lait, 376 exploitations transforment, soit 49,2 % d’entre elles et 33 % sont en bio. Sans transformation, 14,9 % produisent en bio. Avec et sans transformation, leur statut juridique principal est individuel. Le 2ème statut le plus rencontré est celui des GAEC dans les deux cas.

Source : Recensement agricole 2020

surface : moins 19 UGB en bovin, moins 48 UGB en brebis et moins 50 UGB en chèvre. Particulièrement en ovin lait, la taille du cheptel avec transformation présente une forte dispersion.

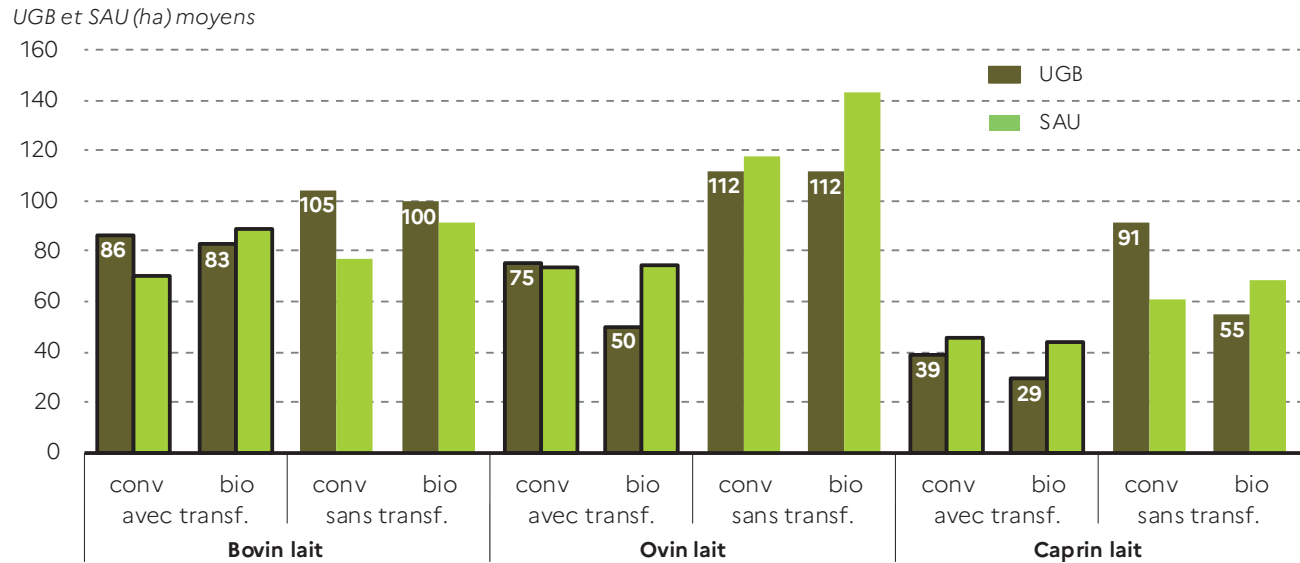
La production biologique n’amène pas de différence singulière du point

de vue de la taille du cheptel bovin par rapport à la production intégrale-conventionnelle. En revanche, l’élevage est plus extensif au vu des surfaces moyennes, et ce, avec ou sans transformation (graphique 21). C’est aussi le cas en ovin pour les exploitations qui ne transforment pas. Dans le cas contraire, la taille

du cheptel est plus réduite (50 UGB contre 75 UGB et pour une surface moyenne équivalente). En caprin, dans tous les cas, le niveau de cheptel est plus faible en bio : en transformation, 29 UGB contre 39 UGB en conventionnel.

Graphique 21 : Transformation de lait : les moyens de production (cheptel, surface) en valeur moyenne par exploitation

Les exploitations ovines travaillent avec un cheptel réduit en transformation, de surcroît en bio



Avec transf. : avec transformation - Sans transf. : sans transformation - Conv : conventionnel

Note de lecture : En caprin lait avec transformation, les exploitations ont en moyenne 39 UGB et 45 ha en conventionnel et 29 UGB et 44 en bio. Sans transformation, elles détiennent en moyenne 91 UGB et 61 ha en conventionnel contre 55 UGB et 69 ha en bio.

Source : Recensement agricole 2020

La main d'œuvre est plus élevée dans le cas de transformation de lait, quelle que soit l'espèce laitière : 2,3 ETP en caprin, 2,6 en ovin et 2,75 ETP en bovin. La différence porte essentiellement sur la main d'œuvre salariée permanente qui illustre un besoin régulier de main d'œuvre supplémentaire pour la transformation d'autant plus que les exploitations assurent également la commercialisation en circuit court. En bovin, le surcroît de main d'œuvre salariée est le plus marquant (+ 0,49 ETP) mais aussi en caprin (+ 0,42 ETP) puis en ovin (+ 0,37 ETP). Si les exploitations bovines renforcent leur force de travail essentiellement en main d'œuvre salariée permanente, en caprin et ovin, la main d'œuvre familiale est plus sollicitée avec transformation, particulièrement en ovin (+ 0,12 ETP). Enfin, la transformation sollicite aussi plus de main d'œuvre occasionnelle, essentiellement en ovin et caprin (+ 0,10 ETP).

Le niveau de main d'œuvre apporté par les chefs d'exploitation et les coexploitants peut être relié à la répartition des statuts juridiques. Avec transformation, ils apportent en moyenne 1,9 ETP en bovin, 1,7 en ovin et 1,4 en caprin. En bovin, le nombre d'ETP est supérieur de 0,5 ETP à celui des exploitants sans transformation, ce qui paraît cohérent alors que les GAEC sont majoritaires en transformation et les individuels dans le cas inverse.

En caprin, le nombre d'ETP constitué par les chefs d'exploitation est identique dans les deux cas, à rapprocher d'une répartition similaire des formes statutaires. En transformation de lait de brebis, les 0,20 ETP de moins sont à relier à la prépondérance des GAEC parmi les exploitations qui ne transforment pas.

Dans le cas de transformation et de production bio, le nombre d'ETP est supérieur de 0,3 ETP au maximum en bovin, expliqué essentiellement par des ETP supplémentaires dans la catégorie des chefs d'exploitation.

La dynamique se constate par l'âge des chefs d'exploitation, plus jeunes de 4 ans en bovin lait et de 2 ans en ovins. En revanche, en transformation fromagère de lait de chèvre, l'âge moyen est supérieur de 1 an, signe peut-être d'un moindre renouvellement.

C4- D'AUTRES PRODUITS COMMERCIALISÉS EN CIRCUIT COURT SONT TRANSFORMÉS

1045 exploitations transforment des fruits, 671 de l'huile d'olive, 411 des céréales (meunerie, pain, pâtes, bière...), 122 des oléagineux (huiles de consommation ou combustible), 287 des produits à base de miel.

En transformation et vente de fruits, 51 % sont spécialisées dans la production fruitière. En huile d'olive, elles se partagent essentiellement entre productions de fruits dont olives (48 %), et viticulture (40 %). Dans le cas de céréales oléagineux, 40 % sont spécialisées en grandes cultures ; en miel, la transformation suivie de la vente provient essentiellement d'exploitations spécialisées (75 %).

Le taux de production en mode biologique des exploitations observées est supérieur à l'ensemble : 68 % en COP, 59 % en fruits, 41 % en huile d'olive et 31 % en miel.

En fruits, bien que les données sources ne précisent pas la nature des fruits transformés ou commercialisés en circuit court, l'observation

des surfaces des exploitations qui transforment les fruits et les commercialisent apporte une information. Ainsi, 46 % des exploitations qui cultivent des fruits rouges transforment des fruits et vendent en direct les produits transformés, soit 44 % des surfaces en fruits rouges. Elles sont 23 % en fruits à pépins pour 10 % des surfaces, 16 % des fruits à coque pour 12 % des surfaces et 9 % des fruits à noyaux.



BAISSE DE LA COMMERCIALISATION EN CIRCUIT COURT SANS TRANSFORMATION PRÉALABLE ET HAUSSE DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION HORS TRANSFORMATION

SOMMAIRE

- p. 27 **D.1- LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS NON TRANSFORMÉS PROGRESSE SEULEMENT EN LÉGUMES**
- p. 27 La commercialisation en circuit court sans transformation préalable s'affaiblit de manière hétérogène selon les produits
- p. 27 La commercialisation des légumes en circuit court : l'effectif d'exploitations progresse en maraîchage
- p. 29 **D.2- LE TRAVAIL À FAÇON ET LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SE DÉVELOPPENT**
- p. 29 Le travail à façon, une activité complémentaire qui s'est accélérée en dix ans
- p. 29 La production d'énergie se développe fortement dans le domaine agricole
- p. 31 La diversification par le tourisme, l'hébergement ou le loisir se maintient
- p. 31 L'activité complémentaire de transformation du bois et de sylviculture

BAISSE DE LA COMMERCIALISATION EN CIRCUIT COURT SANS TRANSFORMATION PRÉALABLE ET HAUSSE DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION HORS TRANSFORMATION

D1- LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS NON TRANSFORMÉS PROGRESSE SEULEMENT EN LÉGUMES

La commercialisation en circuit court sans transformation préalable s'affaiblit de manière hétérogène selon les produits

Alors que la population des exploitations qui diversifient et commercialisent en circuit court, progresse fortement depuis 2010, le groupe qui commercialise en circuit court sans transformation préalable régresse de 20,9 %. Cette baisse cache cependant des évolutions très diverses selon les produits. Elle provient essentiellement de la réduction du nombre d'exploitations commercialisant en direct des produits animaux (plus d'une exploitation sur deux). Le secteur de la volaille perd 53 % des exploitations, celui du lait quasiment 2/3 de l'effectif, l'apiculture 32 % et la production fruitière 13 %. En revanche, les légumes gagnent 7 % d'exploitations et deviennent l'effectif le plus important avec 2236 exploitations.

Toutefois, le nombre d'exploitations en mode de production biologique continue de progresser pour tous les produits sauf en produits carnés, montrant en miroir le recul des exploitations en conventionnel, de 1/3 en moyenne. La dynamique bio est particulièrement forte en légumes et fruits dont le nombre d'exploitations double. En 2020, l'effectif des exploitations bio en légumes représente plus de la moitié des 1567 exploitations en bio de la catégorie observée.

Malgré une progression de la présence de certains produits, les moyens de production des exploitations diminuent dans la majorité des cas et la dispersion de taille s'accroît. En légumes, la SAU moyenne ainsi que la médiane sont inférieures de 2 ha à 2010, retrait imputé à la réduction de surface en conventionnel et à l'augmentation particulièrement marquée des micros exploitations. En fruits, la SAU moyenne est stable bien que la perte d'exploitations ait lieu sur les plus grandes, les micros et très petites exploitations (PBS inférieure à 50 000 euros) gagnant par ailleurs des effectifs. Les exploitations en bio sont également concernées, la moitié perdant 3 ha de surface.

La production et la commercialisation de volailles connaissent la plus forte baisse (-28 % de l'effectif volaille en UGB) ; cela s'explique par la disparition plus marquée d'une partie des petites exploitations (PBS comprise entre 50 000 et 100 000 euros) et surtout des moyennes (de 100 000 et 250 000 euros) qui représentent 80 % de la baisse d'effectif. En lait, malgré une baisse de l'UGB moyen de 2 unités, la taille du cheptel se recentre (UGB médian : plus 8). Enfin, en produits carnés, la taille des exploitations progresse très légèrement en moyenne, en surface comme en cheptel, la forte baisse du nombre d'exploitations impactant toutes les tailles. Concernant ces trois familles de produits animaux, la taille des exploitations évolue d'une manière similaire en conventionnel et en bio, hormis en lait, pour lequel le nombre d'UGB progresse davantage en bio.

Commercialisation des légumes en circuit court : l'effectif d'exploitations progresse en maraîchage

La production légumière se ventile en plusieurs modalités : le maraîchage (production de légumes frais cultivés en plein air ou sous serre), les légumes frais de plein champ (en alternance avec des grandes cultures), et les légumes de plein champ destinés à la transformation. Ces modalités de production peuvent être combinées sur une exploitation. Les exploitations spécialisées en légumes se consacrent quasi intégralement au maraîchage.

Dans l'ensemble, en 2020, le nombre de producteurs de légumes augmente de 23 % : en circuit court (+ 16,5 %) et en circuit long (+ 28,5 %). Cependant, les évolutions diffèrent selon que les exploitations sont spécialisées en production légumière ou que la production de légumes soit complémentaire à d'autres productions. La plus forte progression en circuit court concerne les exploitations maraîchères (840 exploitations, + 36,5 %) (graphique 22). Alors qu'en 2010, le maraîchage spécialisé se répartissait à part égale entre circuit court et circuit long, ce dernier décroche en 2010 (-20,2 %). Malgré une progression en production légumière de l'effectif des exploitations non spécialisées quel que soit le mode de commercialisation, celle-ci est particulièrement forte en circuit long (+ 43 %) du fait de la poussée des productions de plein champ destinées à la transformation (+715 exploitations, + 435 %).

En vente directe, les surfaces moyennes n'augmentent que pour les exploitations non spécialisées (+4 %) grâce aux légumes frais (+ 5,7 %) malgré la baisse dans toutes les autres productions (tableau 5). Parmi les spécialisées (maraîchage), l'augmentation de surface consacrée aux serres compense celle des légumes frais. Les exploitations maraîchères commercialisant auprès d'intermédiaires sont moins nombreuses mais sur de plus grandes surfaces en serre et légumes frais (+ 36,9 % en moyenne).

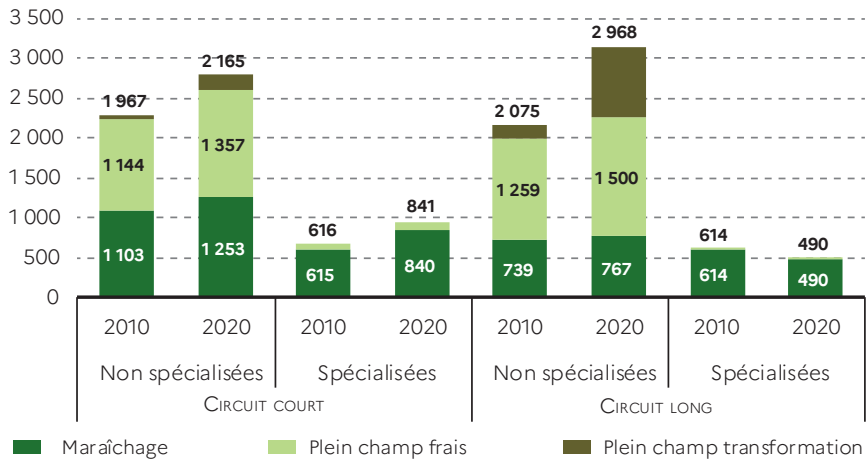
Le développement de la production légumière en complémentarité d'autres productions s'accompagne cependant d'une baisse de la surface moyenne (-7,8 %) particulièrement en production de plein champ vouée à la transformation (- 63,5 %).

Le mode de production biologique se pratique davantage en circuit court (41 % des exploitations pour 31 % des surfaces) qu'en circuit long (18 % des exploitations pour 12 % des surfaces), quelle que soit la production légumière. En production sous serre, 53,1 % des exploitations en circuit court sont en bio et 33,5 % des surfaces. Elles sont moins nombreuses cependant en légume frais (39,2 % pour 26,4 % des surfaces)

Graphique 22 : Évolution des effectifs d'exploitation selon le mode de commercialisation et la spécialisation légumière

En 2020, 225 exploitations maraîchères spécialisées supplémentaires en vente directe

Nombre d'exploitations produisant des légumes



Note de lecture : En 2020, 2165 exploitations non spécialisées en production légumières pratiquent la commercialisation en circuit court (contre 1967 en 2010). Parmi elles, 1253 cultivent du maraîchage et/ou 1357 des productions de plein champ frais. Le total de l'effectif des différents modes de production (maraîchage, plein champ frais et plein champ transformation) est supérieur au nombre d'exploitations produisant des légumes compte tenu des combinaisons de cultures.

Source : Recensement agricole 2020

et en légumes de plein champ frais (31,9 % pour 20 % des surfaces). Les exploitations en circuit court, de surcroît spécialisées, présentent la part de surface en bio la plus élevée (34,7 % dans l'ensemble).

Dans les départements où la production légumière est la plus développée, Gard et Tarn-et-Garonne en tête

(respectivement 18 % et 21 % des exploitations), le circuit court n'est pas le plus répandu (49 % et 39 %). Le département de l'Hérault présente le plus fort taux d'exploitations légumières en circuit court (70 %) pour 6 % d'exploitations productrices de légumes, derrière la Lozère (72 % d'exploitations en circuit court sur des effectifs relativement faibles : moins de 100 productrices de légumes).

Tableau 4 : Nombre d'exploitations produisant des légumes et surface moyenne par exploitation selon le mode de commercialisation et la spécialisation légumière

Mode de commercialisation	Spécialisation légumes	Indicateur	Légumes (ensemble)		Évolution 2010 - 2020			
			2020	Évolution 2010-2020	Serre	Légumes frais	Plein champ frais	Plein champ transformation
Circuit court	Non spécialisées	effectif	2 165	10,1 %	42,6 %	7,4 %	18,6 %	335,7 %
		surface moyenne	2,3 ha	4,0 %	-13,1 %	5,7 %	-8,8 %	-43,6 %
	Spécialisées	effectif	841	36,5 %	43,0 %	32,9 %		
		surface moyenne	2,4 ha	0,3 %	58,7 %	-11,8 %		
Circuit long	Non spécialisées	effectif	2968	43,0 %	9,4 %	-5,1 %	19,1 %	434,8 %
		surface moyenne	3,9 ha	-7,8 %	-19,8 %	-17,5 %	6,7 %	-63,5 %
	Spécialisées	effectif	490	-20,2 %	-15,6 %	-27,1 %		
		surface moyenne	4,9 ha	36,9 %	33,7 %	47,5 %		

Note de lecture : En 2020, 2165 exploitations non spécialisées en circuit court (+ 10,1 %) cultivent en moyenne 2,3 ha en légumes (+ 4 %). Plus de producteurs produisent en serre (+ 42,6 %) sur des surfaces moindres à 2010 (- 13,1 % en moyenne).

Source : Recensement agricole 2020

Les autres départements présentant un taux de circuit court en légumes compris entre 60 % et 70 % sont l'Aveyron, l'Ariège et l'Aude.

D2- LE TRAVAIL À FAÇON ET LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SE DÉVELOPPENT

Le travail à façon, une activité complémentaire qui s'est accélérée en dix ans

En 2020, 3919 exploitations réalisent du travail à façon agricole pour d'autres exploitations, ou non agricole comme l'entretien des espaces verts, des routes y compris le déneigement, pour des collectivités locales ou des entreprises. Cette activité connaît une forte croissance (+ 2325 exploitations) : cela représente 6,1 % de l'ensemble des structures agricoles de la région en 2020 (+ 4,1 points). Cette dynamique se traduit par l'âge des exploitants (48 ans en moyenne), plus jeunes de 6 ans par rapport à l'ensemble des exploitants.

Au total, 3091 exploitations pratiquent le travail à façon agricole dont une majorité (2813) exclusivement. Elles représentent 71,8 % de l'effectif d'exploitations pratiquant le travail à façon (agricole et non agricole), en retrait de 10 points par rapport à 2010. Ce recul s'explique par la forte croissance du travail à façon non agricole : en 2020, ces exploitations représentent 21,1 % de cette catégorie (+11 points). Une minorité combinent les deux types, travail à façon agricole et non agricole (7,10 %, en recul de 1,5 points).

Le travail à façon agricole cible davantage les secteurs des grandes cultures et de la viticulture : six exploitations sur 10 sont spécialisées dans l'une des deux familles de production. Toutefois, il est plus fréquent en spécialisation grandes cultures (9,5 % des exploitations). Bien que pratiqué principalement à partir d'une PBS de 50 000 €, les grandes y ont beaucoup plus recours (36 % d'entre

elles) ainsi que les moyennes (un quart). En viticulture, la population d'exploitations pratiquant le travail à façon glisse davantage sur des structures plus importantes : 2/3 des exploitations concernées sont moyennes ou grandes (contre 54 % en grandes cultures). Cependant, les exploitations viticoles se tournent moins vers cette pratique (14,5 % des grandes et 9 % des moyennes).

Le travail à façon agricole répond à une demande d'externalisation croissante des travaux, partielle ou totale, pour des raisons diverses, notamment la limitation des investissements matériels si la structure ne peut les absorber ou si le modèle économique est plus favorable.

Du point de vue de l'exploitation prestataire, cette activité doit rester accessoire pour ne pas être qualifiée de commerciale par l'administration fiscale. Dans le cas contraire, elle doit effectuer les travaux par le biais d'une autre structure juridique (entreprise de travaux agricoles notamment ETA) à qui elle facturera la location de son matériel.

La gestion statutaire varie selon les spécialisations. En grandes cultures, 43 % effectuent ces travaux via une autre structure juridique que leur propre exploitation. Elles sont 37 % en bovin viande et 36 % en polyculture élevage et dans une moindre mesure en vigne (23,5 %). En grandes cultures, le recours à une autre structure juridique est corrélé à la taille de l'exploitation : 44 % des moyennes et 79 % des grandes. En revanche, en viticulture, la taille de l'exploitation n'a pas d'influence sur cette pratique.

Le plus grand nombre d'exploitations assurant des prestations de service agricole se situent dans le Gers (546) ; la part d'exploitations y ayant recours est aussi plus élevée (8 %). Dans l'Aude, la Haute-Garonne et le Gard, on en recense entre 300 et 400, soit 6 % des exploitations. Cette pratique est la moins développée dans l'Aveyron.

1106 exploitations réalisent du travail à façon sur des activités non agricoles, pour 3/4 d'entre elles des micros et petites structures. La réalisation par une autre structure juridique est fréquente et assez homogène quelle que soit la taille de l'exploitation (environ 55 %). La répartition selon la spécialisation est moins caractérisée qu'en matière de travaux agricoles : 30 % sont en grandes cultures, 15,5 % en bovins viande, 13 % en viticulture, 9 % en ovins caprins et dans la spécialisation autres grandes cultures, 8 % en polyculture-polyélevage.

La répartition par département est diffuse mais le département de la Lozère détient la part d'exploitations la plus élevée (3,4 %).

La production d'énergie se développe fortement dans le domaine agricole

Peu significative en 2010 (314 exploitations), la production d'énergie est l'activité de diversification qui connaît la plus forte progression en 10 ans : 1997 exploitations en 2020 représentent 3,1 % de l'ensemble (+2,9 points). La plupart des exploitations contribuant à produire de l'énergie sont orientées dans le domaine du solaire (1962), la plus répandue étant la vente d'énergie solaire (1616 exploitations), puis la mise à disposition de surface (toitures, parcelles) pour la production d'énergie solaire (453). Par ailleurs, 29 exploitations produisent du biogaz directement ou contribuent à produire dans une unité de méthanisation collective, 24 vendent de l'énergie éolienne ou mettent à disposition des surfaces pour l'éolien, et 19 exploitations valorisent de la biomasse (plaquette, bois). Une trentaine d'exploitations cumulent plusieurs types d'énergie.

Le niveau d'implantation de la production d'énergie solaire (ou la location de terrains en vue de produire) est lié à la taille économique des exploitations : 10 % des grandes, 5,6 % des moyennes, 2,4 % des petites et

0,9 % des micro exploitations. Or, les exploitations grandes et moyennes ne représentent que 28 % de l'ensemble. Ainsi, les grandes exploitations et les moyennes pèsent très fortement sur cette production (graphique 23).

En 2020, les exploitations spécialisées en bovin et en grandes cultures concentrent à part égale 46 % des exploitations contribuant à la production d'énergie solaire. Cependant, la contribution est plus forte parmi les exploitations d'élevage au regard des effectifs par spécialisation. Ainsi, l'indice base 100 mesure le poids des principales spécialisations en termes de production d'énergie solaire (graphique 24).

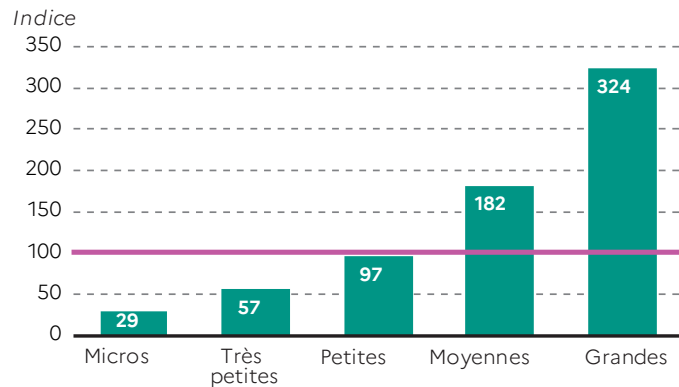
Le département de l'Aveyron est le plus gros contributeur avec 420 exploitations dont 44 % des exploitations ovines avec énergie solaire et 48 % des exploitations bovines. Le Gers est le 2^{ème} contributeur (374 exploitations) qui concentrent 37 % des exploitations productrices en grandes cultures et 43 % des granivores. Ces deux départements détiennent également le plus fort taux d'exploitations participant à la production d'énergie (5,5 %). Le Tarn est le 3^{ème} contributeur avec 4,5 % d'exploitations et l'Ariège, département détenant le plus faible effectif d'exploitations, est 4^{ème} en termes de part d'exploitations (4,2 % des exploitations du département). Les départements situés à l'est de la région contribuent plus faiblement. En effet, la viticulture offre en général moins de surfaces de bâtiments et/ou de terrains nécessaires à cette production.

Au regard du total des fermes par département, l'indice base 100 montre le poids de chaque département sur la production d'énergie solaire (graphique 25).

L'âge moyen (50 ans) des exploitants diversifiant leur exploitation dans la production d'énergie est inférieur de 4 ans à celui de l'ensemble des exploitants.

Graphique 23 : Poids des exploitations selon leur taille économique dans la production d'énergie solaire

Les exploitations qui dégagent la plus forte PBS sont plus fortement représentées

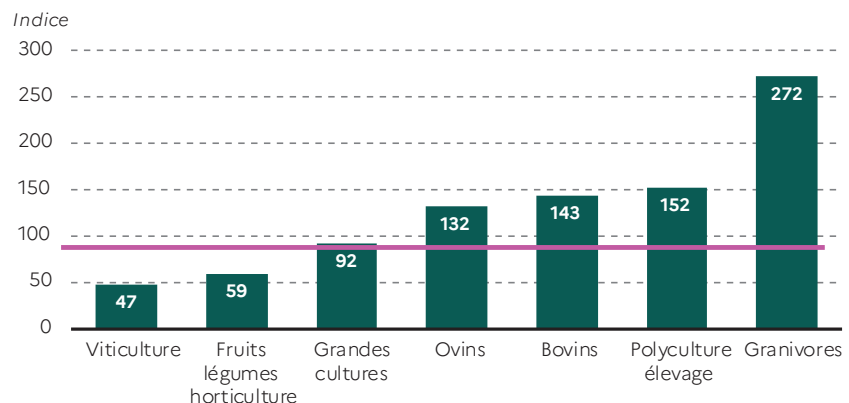


Note de lecture : par rapport à une base 100, les catégories dont l'indice est supérieur à 100 sont surreprésentées, et inversement pour celles dont l'indice est inférieur à 100. L'indice 324 représentant les grandes exploitations montre leur très forte représentation en termes d'énergie solaire. A l'inverse, les très petites (indice 57) et les micros (indice 29) sont peu représentées. Pour chacune des catégories, l'indice base 100 est le rapport entre la part d'exploitations produisant de l'énergie parmi le nombre total d'exploitations en produisant et la part d'exploitations de la catégorie parmi l'ensemble des exploitations en Occitanie.

Source : Recensement agricole 2020

Graphique 24 : Poids des exploitations par groupe de spécialisation

Les exploitations granivores et herbivores sont plus fortement représentées dans la production d'énergie solaire



Note de lecture : par rapport à une base 100, l'indice 272 représentant la production granivore montre une très forte représentation de ces exploitations. A l'inverse, les exploitations viticoles sont peu représentées (indice 47).

Source : Recensement agricole 2020

La diversification par le tourisme, l'hébergement ou le loisir se maintient

2379 exploitations se tournent vers cette activité complémentaire en 2020. Malgré des effectifs en baisse de 6 %, la part d'exploitations se maintient (3,7 %, + 0,5 %).

Parmi elles, 1687 exploitations proposent un hébergement (chambre d'hôte, gîte, camping à la ferme),

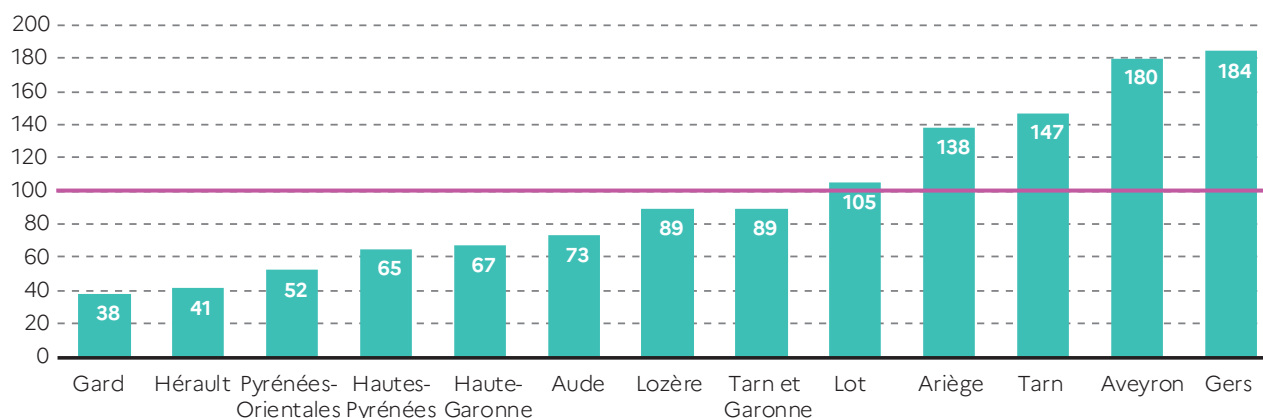
610 des activités de loisirs ou de promenade à cheval, 389 de la restauration (table d'hôte, ferme auberge) et 216 des services de santé, sociaux ou éducatifs (ferme pédagogique...).

Elles sont particulièrement présentes parmi les spécialisations ovines et équines du point de vue de l'effectif (672 exploitations) et de la part de l'effectif qui s'y consacre (8,4 %). En cultures fruitières, elles sont 5,6 % et 4,4 % en polyculture polyélevage.

Graphique 25 : Poids des départements dans la production d'énergie solaire au regard de l'effectif total d'exploitations

Les départements du Gers et de l'Aveyron sont plus représentés

Indice



Note de lecture : par rapport à une base 100, l'indice 184 représentant le département du Gers montre une très forte représentation de ce département. À l'inverse, le département de l'Hérault est peu représenté (indice 41).

Source : Recensement agricole 2020

Dans des proportions plus faibles, toutes les spécialisations proposent ces services.

L'ensemble des tailles d'exploitation est représenté dans des proportions proches (de 3 % pour les moyennes à 4,4 % pour les grandes).

Globalement, dans les cinq départements du Languedoc et du Roussillon, la part d'exploitation présentant cette diversification est plus importante qu'à l'ouest de la région (4,6 % contre 3,1 %).

Les départements méditerranéens d'Occitanie comptent le plus grand nombre d'exploitations, les spécialisations ovines étant les plus concernées

(16,2 %) puis les bovins viande (11,4 %) mais moins les viticoles (de 2,6 % dans l'Hérault à 3,8 % dans l'Aude). Le tourisme rural agricole ne se trouve donc pas principalement sur le littoral mais plutôt en zone d'élevage. Ce qui rejoint le fait que dans la région, les plus forts taux d'exploitation qui se consacrent à ce mode de diversification se situent dans les départements se démarquant par le tourisme rural : Lozère (6,9 %), Ariège (6 %) et Lot (5 %).

L'activité complémentaire de transformation du bois et de sylviculture

Cette activité qui concerne 0,9 % d'exploitations s'est développée depuis

2010 (+ 51 %). 449 exploitations transforment du bois pour la vente (bois de chauffage, sciage) et 156 vendent du bois sur pied. Les petites exploitations (1,1 %) et les micros (0,9 %) y ont davantage recours. Ce mode de diversification est pratiqué de manière un peu plus marquée en spécialisation ovine (1,7 %) qui dispose de surface boisée. De la même façon, bien qu'il soit présent sur l'ensemble des départements de la région, il est plus implanté dans ceux qui disposent de davantage de ressource en bois : 6,9 % en Lozère, 6 % en Ariège, et 5 % dans le Lot.

DÉFINITIONS

Production brute standard (PBS) : La PBS, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « micro » (moins de 25 000 euros de PBS), « petite » (de 25 000 à 100 000 euros), moyenne (de 100 000 à 250 000 euros) et « grande » (plus de 250 000 euros). Dans l'étude, les petites exploitations ont été observées selon deux sous-catégories : « très petite » (de 25 000 à 50 000 euros) et « petite » (de 50 000 à 100 000 euros). La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production si au moins les deux tiers de sa PBS est générée par cette production. Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019.

Equivalent temps plein (ETP) : Un ETP correspond au travail d'une personne à temps complet pendant une année entière.

Signe officiel de qualité (SIQO) : SIQO : Signes officiels de la qualité et de l'origine qui sont les AOP, les IGP et Label Rouge ainsi que la production biologique. Cette étude distingue les SIQO (AOP, IGP, Label Rouge) de la production biologique, les premiers relevant d'un zonage territorial et de cahiers des charges spécifiques.

Direction régionale de l'Agriculture, de
l'Alimentation et de la Forêt d'Occitanie
Service régional de l'information statistique
économique et territoriale
Cité administrative bâtiment D
1 Place Émile Blouin - CS 70005
31952 Toulouse cedex 9
Contact : sriset.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

Directeur : Olivier Rousset
Directeur de la publication : Gérôme Pignard
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Cassagne
Rédacteur : Corinne Donnet
Composition : Barbara Deltour
Dépot légal : à parution
ISSN : 2780-8262
© Agreste 2025

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR

ALIMENTATION.GOUV.FR